

on se rend bien compte en retracant l'histoire de l'humanité. Presque dénués de capitaux, les premiers hommes ne pouvaient employer que leurs bras ; la production, par conséquent, était la moins fructueuse possible, et leur rémunération infiniment petite. Le développement des capitaux, ou ce qu'on a appelé improprement le capitalisme, a permis d'élever et d'émanciper l'homme, et ce de plusieurs façons. D'abord, en se servant d'outils de plus en plus perfectionnés, en adoptant des méthodes et des conceptions plus adaptées à la production, il a vu son travail devenir moins grossier, moins pénible ; ses idées se sont aussi étendues, elles sont devenues plus variées. Comparons, par exemple, la tâche d'un portefaix à celle d'un conducteur de charrette attelée à des bœufs ou à des chevaux ; ou cette dernière, à la besogne des agents d'une compagnie de chemins de fer. Ensuite, en l'enrichissant, le capital lui a donné une valeur plus élevée dans l'esprit des grands et des puissants ; et ce n'est peut-être que l'enrichissement du tiers-état qui explique l'influence grandissante qu'il a prise dans la société et en politique, à la fin de l'Ancien régime.

Aujourd'hui encore, le sort des travailleurs est intimement lié à la croissance des capitaux. Pour que le travail soit plus productif et moins pénible, il est besoin de capitaux. Le plus grand intérêt des masses, ainsi, est que le capital s'accroisse et se répande ; de sorte que les mesures fiscales ou réglementaires qu'on prend en leur nom, les offusqueraient, si leurs effets étaient mieux appréciés. On devrait apprendre à s'enthousiasmer davantage du capital et des capitalistes quels qu'ils soient, et moins de l'autorité politique et de ceux qui la détiennent. Car pour finir sur une citation de Bastiat, qui est la quintessence des auteurs dont l'opinion est résumée ici : « Quelle est la puissance qui allégera pour tous, dans une certaine mesure, le fardeau de la peine ? Qui abrégera les heures de travail ? Qui desserrera les liens de ce joug pesant qui courbe aujourd'hui vers la matière, non seulement les hommes, mais les femmes et les enfants qui n'y semblaient pas destinés ? — C'est le capital ; le capital qui, sous la forme de roue, d'engrenage, de rail, de chute d'eau, de poids, de voile, de rame, de charrue, prend à sa charge une si grande partie de l'œuvre primitivement accomplie aux dépens de nos nerfs et de nos muscles ; le capital qui fait concourir, de plus en plus, au profit de tous, les forces gratuites de la nature. Le capital est donc l'ami, le bienfaiteur de tous les hommes, et particulièrement des classes souffrantes. Ce qu'elles doivent désirer, c'est qu'il s'accumule, se multiplie, se répande sans compte ni mesure. » (*O. C.*, t. V, p.145).

CASTEL DE SAINT-PIERRE, CHARLES-IRÉNÉE (1658-1743). *Philosophe rationaliste, promoteur de divers projets de perfectionnement des institutions sociales.*

Les défenseurs de la paix, de la tolérance et de la concorde au sein des sociétés humaines, ont été mal payés de leurs efforts ; car l'époque contemporaine, qui accepte leur langage tout en s'éloignant en pratique de leurs idéaux, n'honore pas non plus leur mémoire. Au sein de la tradition libérale française, des figures obscures comme Émeric Crucé ou l'abbé de Saint-Pierre ne trouvent plus leur place. Le mouvement pacifiste du XIX^e siècle, autour de Frédéric Bastiat, de Gustave de Molinari ou de Frédéric Passy, a pu se revendiquer d'eux ; mais aujourd'hui ces précurseurs ne sont pas reconnus. On a tout à fait cessé de les lire et de mobiliser leurs écrits. C'est pour moi une raison de les approfondir.

En 1857, Molinari consacra à Saint-Pierre une étude détaillée, analysant sa vie et ses idées, et donnant de ses écrits un résumé aisément examinable. Enfin les mérites de ce libéral dédaigné réapparaissaient. Tout n'était pas à sauver dans son œuvre immense, jugeait Molinari, mais aussi que de brillantes intuitions on y trouvait. « Il se trompait souvent, sans doute, et nous verrons qu'un bon nombre de ses projets ne supportent pas l'examen. D'autres fois, il commettait simplement une erreur de date, et il travaillait pour le dix-neuvième ou le vingtième siècle, en croyant travailler pour le dix-huitième. » (*L'abbé de Saint-Pierre*, 1857, p. 27 ; *O. C.*, t. XIV, p. 22) Peut-être le précurseur de l'anarcho-capitalisme se retrouvait assez dans cet audacieux philosophe ; on le perçoit assez dans quelques passages de son étude. « Sans doute, un grand nombre des projets qu'il élaborait *con amore* étaient, les uns inapplicables, les autres prematurés », écrit-il ainsi au travers d'une page ; « mais quels inventeurs ont jamais su se tenir exactement dans la ligne de ce qui est vrai et surtout de ce qui est actuellement praticable ? Tantôt ils imaginent des machines et des procédés contraires à la nature des choses, et qui seront toujours inapplicables. Tantôt ils devancent simplement le possible, et ils jettent dans le monde une combinaison ou une idée qui exige, pour être rendue pratique, des progrès ultérieurs, dont la nécessité, il faut le dire, ne les frappe pas assez. » (*Idem*, p. 34 ; *O. C.*, t. XIV, p. 26.)

Le grand mérite de l'œuvre de Saint-Pierre est son argumentation pacifiste, adossée aux principes de la liberté humaine. Laissant aux poètes la défense sentimentale de la paix, il a travaillé à la construction d'un État de droit à l'échelle mondiale, qui, à travers un système de tribunaux et d'instances, saurait vider les différends par l'arbitrage ou l'autorité supérieure d'une justice et d'une police internationales. Or, ce qu'on rejettait comme une utopie au XVIII^e siècle, les libéraux français du siècle suivant s'imaginaient déjà en poser les fondements, et G. de Molinari certainement caressait cet espoir. Du fait de l'entrecroisement des intérêts, suite naturelle de l'extension du commerce mondial, la résolution des conflits à l'échelle de

l'Europe ou du monde paraissait prête à se concrétiser. Et si c'était aussi pour eux un doux rêve, il était généreux, et il leur fait honneur.

Sur une infinité de sujets, l'abbé de Saint-Pierre avait promené son esprit rationaliste à la recherche de ce qu'il appelait indistinctement des « perfectionnements ». Son héritage, Molinari le présentait dans des termes choisis, qui rendent compte de la bonne connaissance qu'il avait acquise de son œuvre. « L'abbé de Saint-Pierre est, en effet, au dix-huitième siècle, une figure originale », écrivait-il en conclusion. « Il n'appartient ni à l'école constitutionnelle de Montesquieu ni à l'école révolutionnaire de Rousseau, et, s'il se rapproche de Voltaire et des encyclopédistes, c'est uniquement par sa haine du fanatisme et son amour de la tolérance. Il n'est point partisan des États Généraux, dans lesquels il craint de trouver une réunion d'ignorants ou « d'esprits du commun », et auxquels il préfère son académie politique. En même temps, il se montre très monarchique, et il traite fort mal, par exemple, les républicains d'Angleterre. Mais il n'attache pas, comme les philosophes et les politiques de son siècle, une importance fondamentale aux formes de gouvernement. Il ne s'y arrête même point. Il s'occupe, avant tout, de l'administration, qu'il veut perfectionner, et peut-être montre-t-il une confiance trop grande et trop exclusive dans l'efficacité de ce mécanisme compliqué et coûteux. Il se rapproche en cela des socialistes modernes ; en revanche, il se rattache aux économistes, dont il est, en quelque sorte, le précurseur, par ses vues utilitaires, par son attention à ramener toutes les questions au criterium de l'intérêt général, comme aussi à les étudier en elles-mêmes à l'aide de l'observation et de l'expérience. Il n'a pas assez de foi dans la liberté, et il est trop porté à regarder les hommes comme de grands enfants qu'il faut conduire avec des lisières ; mais il n'avait pas vu la liberté à l'œuvre, et, s'il eût vécu de nos jours, lui, l'homme de l'observation et de l'expérience, il se fût incliné devant elle. Sans doute, il n'aurait pas renoncé à faire des Projets. Mais, au lieu de confier à l'administration le soin de les réaliser, il se serait adressé de préférence à l'initiative privée. Il aurait cherché à perfectionner l'organisation de la société, non plus par l'intervention étroite et capricieuse des gouvernements, mais par le développement régulier et large des institutions que la liberté engendre chaque jour. Il aurait formulé force projets d'associations politiques, économiques et financières, sur une échelle grandiose, et, en même temps, ce bienveillant utopiste aurait continué de recommander aux hommes la bienfaisance et la tolérance. Ses Projets n'eussent été, selon toute apparence, réalisables qu'au vingtième siècle ; quant à ses recommandations, nous ignorons si elles auraient eu meilleure fortune, quoi qu'il eût l'habitude de les appuyer sur la plus efficace des autorités,

sur l'autorité du bon exemple. » (Idem, p. 369 ; *O. C.*, t. XIV, p. 278)

À la suite de Molinari, Henri Baudrillart et Léonce de Lavergne, notamment, étudièrent les écrits de Saint-Pierre et firent valoir ses mérites. (H. Baudrillart, *Études de philosophie morale et d'économie politique*, 1858, t. II, p. 299-361 ; L. de Lavergne, *Les économistes français du XVIII^e siècle*, 1870, p. 1-57.)

Aujourd'hui, plutôt que d'étudier l'œuvre de l'abbé de Saint-Pierre pour déterminer ce qu'elle contient d'intuitions raisonnables et d'enthousiasme mal placé, ou pour fixer le degré avec lequel il doit prendre place parmi les grandes figures de la liberté en France, le commun reste impressionné par l'accumulation des jugements péjoratifs que, dès le XVIII^e siècle, on a porté sur l'auteur. Certes, peu de penseurs paraissent avoir été souillés aussi délibérément et méthodiquement que lui, qui s'attira les foudres de tous les hommes importants de son temps. Jean-Jacques Rousseau, qui eut de l'affection pour lui, au point d'avoir accepté de s'occuper d'une réédition de ses écrits, le traitait comme un marginal. « Cet homme rare, l'honneur de son siècle et de son espèce, et le seul peut-être depuis l'existence du genre humain qui n'eût d'autre passion que celle de la raison, ne fit cependant que marcher d'erreur en erreur dans tous ses systèmes, pour avoir voulu rendre les hommes semblables à lui, au lieu de les prendre tels qu'ils sont et continueront d'être. Il n'a travaillé que pour des êtres imaginaires... [L'imputation fait sourire, venant de Rousseau.] Son imagination trompait perpétuellement sa raison. Il démontrait, il est vrai, mais il ne démontrait que les effets d'une cause impossible à produire et raisonnait très bien sur de faux principes. » (Fragments et notes sur l'abbé de Saint-Pierre ; *Œuvres complètes*, Pléiade, t. III, 1959, p. 657-658) Un autre grand du siècle, Voltaire, donne écho à ces mêmes réprimandes. D'après l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, « cet homme moitié philosophe et moitié fou nommé l'abbé de Saint-Pierre » passa sa vie à déraisonner. (Lettre de Voltaire au comte d'Argental, 8 septembre 1752 ; *Correspondance*, éd. Pléiade, t. III, p. 784) « Il proposait presque toujours des choses impossibles comme praticables ». (Le Siècle de Louis XIV ; *Œuvres complètes*, t. 12, 2017, p. 182) Voltaire, à l'évidence, ne croyait pas à la paix perpétuelle de l'abbé. « La seule paix perpétuelle qui puisse être établie chez les hommes est la tolérance », soutient-il ; « la paix imaginée par un Français, nommé l'abbé de Saint-Pierre, est une chimère qui ne subsistera pas plus entre les princes qu'entre les éléphants et les rhinocéros, entre les loups et les chiens. Les animaux carnassiers se déchireront toujours à la première occasion. » (De la paix perpétuelle, par le docteur Goodheart ; *O. C.*, t. 70b, p. 145) Avoir cherché une voie alternative était funeste, jugeait finalement Voltaire, et Saint-Pierre s'était « rendu un peu ridicule en France

par l'excès de ses bonnes intentions. » (Discours en vers sur l'Homme ; *O. C.*, t. 17, p. 530.)

Les plans de l'abbé de Saint-Pierre pour établir ce qu'il nommait la « paix perpétuelle » furent accueillis avec un même scepticisme dans le reste de l'Europe des Lumières. Pour Leibniz, qui échangea avec l'abbé une large correspondance, l'ambition était honorable, mais vaine : « Pour faire cesser la guerre, il faudrait qu'un autre Henri IV, avec quelques grands princes de son temps, goutât votre projet. Le mal est qu'il est difficile de le faire entendre aux grands princes. » (Lettre à Saint-Pierre, 7 février 1715 ; *Correspondance de Leibniz avec Castel de Saint-Pierre*, 1995, p. 31) Et reprenant le thème de l'impossibilité pour l'espèce humaine de jamais évoluer dans la paix et la concorde, il écrivait à un ami, un brin moqueur : « Je me souviens de la devise d'un cimetière avec ce mot : *Pax perpetua*, car les morts ne se battent point ; mais les vivants sont d'une autre humeur, et les plus puissants ne respectent guère les tribunaux. » (Lettre à Grimarest, 4 juin 1712 ; *Idem*, p. 24)

En dehors de la sphère des philosophes, l'abbé de Saint-Pierre s'attirait encore les foudres. Après avoir fortement critiqué les ducs sans emploi qu'on trouvait à Versailles, et « qui n'ont aucun mérite distingué envers la nation », et après avoir jugé que « les généraux d'armée, tels que sont parmi nous les maréchaux, devraient être les seuls ducs de France », Saint-Pierre ne pouvait guère espérer obtenir l'amitié de ces gens-là. (Projet pour rendre les titres plus utiles au service du roi et de l'État ; *Ouvrages de politique*, t. II, 1733, p. 123-124) Le duc de Saint-Simon, auteur des fameux *Mémoires*, étant l'un de ceux-ci, on ne s'étonnera guère de ses remarques désobligeantes. « L'abbé de Saint-Pierre était un vieux fat », écrit-il, qui « s'estimait un homme merveilleux en tout... Il fit un livre où il déclama contre le pouvoir despote et souvent tyrannique que les secrétaires d'État et les contrôleurs généraux des finances avaient exercé sous le feu roi, qu'il appela vizirs » : selon l'auteur des *Mémoires* ce livre de la *Polysynodie* « était plein de chimères sur le gouvernement, comme plusieurs autres de politique qu'il publia depuis, à la ruine de ses libraires ». (*Mémoires*, éd. Pléiade, t. VI, 1988, p. 971)

On a donc retenu que Saint-Pierre était un fou, à l'œuvre illisible. À l'évidence, il est passé maître dans l'art des répétitions, et son orthographe réformée est pour le moins audacieuse. Mais aussi, ses écrits sont clairs, didactiques, intéressants ; ils soutiennent aisément la lecture. Impressionné par l'importance de son sujet, l'abbé n'a pas jugé utile d'accompagner son texte d'historiettes ou de formules percutantes. « Si c'était ici un ouvrage de pur agrément », soutenait-il, « je demanderais : A-t-il paru trop long ? A-t-il ennuyé ? Mais pour un sujet de la dernière importance va-t-on disputer sur une heure de lecture de plus ou de moins ? » (*Projet de paix perpétuelle*, vol. II ; réédition Institut

Coppet, p. 240) Le soin qu'il accorde à l'examen des objections et à la démonstration attentive de ses conceptions, fait pourtant plaisir à découvrir, et nous attache à l'auteur, comme à un homme respectueux et sincère. On trouve particulièrement dans le *Projet de paix perpétuelle* des marques de cette amérité si précieuse. « Je n'écris pas pour ceux qui voient comme moi, et mieux que moi », déclare l'auteur ; « ils n'ont pas besoin de toutes mes considérations et de toutes mes réponses. J'écris au contraire pour ceux qui ne voient pas comme moi. Ils sont encore en grand nombre ; je suis forcé de les mener par degré à mon point de vue ; et si je veux qu'ils me suivent, c'est à moi à m'accorder à leurs allures. » (*Idem*, vol. III ; rééd. p. 385) Et on peut dire qu'il a tenu parole.

[Ses origines et sa vie.] Rappelons les principaux épisodes de sa carrière, pour ne pas manquer de bien le caractériser.

Il est né au château de Saint-Pierre-Église, près de Cherbourg ; il y a vécu, et y a composé la plupart de ses écrits : on peut dire que c'était là son milieu ; milieu propice aux grands hommes, sans doute, car à quelques kilomètres à peine de Saint-Pierre-Église se trouve la commune de Tocqueville, où le château familial du célèbre auteur est situé : et pour sa correspondance, l'auteur de la *Démocratie en Amérique* demandait qu'on adresse ses lettres « à Tocqueville par Saint-Pierre-Église (Manche) ». (voir par exemple *Œuvres complètes*, t. IX, p. 198)

L'abbé de Saint-Pierre y a passé sa jeunesse, en compagnie de ses deux frères. Le château familial fut détruit en 1750, et lui-même ne l'habita qu'à ce jeune âge ; car plus tard, lorsqu'il y revenait, l'abbé occupait de préférence une petite maison, au croisement des rues de Cherbourg et de Barfleur. La Normandie serait d'ailleurs le théâtre de ses réflexions. Ses projets sur la construction des chemins, la taille tarifée ou le recensement, fourmillent de références à la Normandie et à la situation qu'il a pu y observer. Son *Mémoire sur la réparation des chemins* (1708), par exemple, a été composé sur les lieux, sur la base d'observations toutes locales. Ayant eu l'occasion de parcourir les mauvais chemins qui mènent de la Normandie jusqu'à Paris et à Orléans, Saint-Pierre ambitionnait de perfectionner la méthode de leur entretien. Il se mit à l'œuvre une fois réinstallé paisiblement dans son village. « Comme j'eus un peu plus de loisirs à Saint-Pierre-Église que je n'en ai d'ordinaire à Paris et à Versailles », dit-il, « et que l'affaire du public me tenait alors fort au cœur, je me mis à examiner sérieusement et de suite si c'était une chose réellement impossible de voir en France des chemins commodes et praticables en hiver. » (*Mémoire sur la réparation des chemins*, 1708, p. 3) Pareillement, dans son autobiographie, il affirme que c'est à Saint-Pierre Église qu'il a composé son *Projet de paix perpétuelle*, pour les mêmes raisons de tranquillité.

Castel de Saint-Pierre, Charles-Irénée

lité d'esprit. (Bibliothèque municipale de Rouen, ms 950)

Orphelin à six ans, le jeune Castel de Saint-Pierre entra comme pensionnaire chez les Jésuites, à Rouen puis à Caen. Il songea un temps à devenir un homme d'Église, mais cette passion — la « petite vérole de l'esprit », comme il l'appelait — il l'abandonna assez vite. Il fut reçu dans les ordres mineurs, dit une biographe, mais probablement pas ordonné prêtre. (Carole Dornier, *La monarchie éclairée de l'abbé de Saint-Pierre*, 2020, p. 18) Malgré une foi pour le moins suspecte ou peu conventionnelle (voir plus loin ses propos sur la religion, la tolérance, le mariage des prêtres, la richesse des ecclésiastiques, les querelles religieuses), il est resté à la postérité comme l'« abbé » de Saint-Pierre. (voir à ce titre l'entrée *Abbés*.) Il était probablement déiste, comme bien des hommes auxquels il était mêlé.

Quittant la Normandie pour Paris, l'abbé de Saint-Pierre s'installa dans une petite maison du faubourg Saint-Jacques, où furent logés également d'autres intellectuels, René Aubert de Vertot, Varignon, puis Fontenelle. L'ébullition de cette petite société participa à la formation de l'abbé, à travers des conversations et des disputes menées en privé, ou continuées l'après-midi dans leurs balades au jardin du Luxembourg. (Annales de Castel ; Bibliothèque municipale de Rouen, ms 950) Ce groupe se désunit assez vite, cependant, du fait de la variété des occupations et des intérêts de ses différents membres. Après une passion pour la physique et les sciences, l'abbé de Saint-Pierre dirigea son attention vers d'autres domaines. « Le principal goût qui m'était resté de la lecture des ouvrages de Descartes et des cartésiens au sortir du collège était pour l'étude de la physique », raconte-t-il. « Mais en lisant les pensées morales de Pascal, je compris que les progrès que je pourrais faire dans la morale seraient plus utiles pour augmenter mon bonheur et le bonheur de ceux avec qui j'aurais à vivre ; aussi je quittai la physique pour étudier et méditer sur les questions de morale. » (*Ouvrages de politiques*, t. XIII, p. 3) Par la suite il délaissa la morale pour la politique, pour les mêmes raisons. Dans un manuscrit autobiographique, dans lequel il parle de lui-même à la troisième personne, il raconte cette deuxième évolution : « Après différentes lectures qu'il fit sur les différents moyens que prennent les hommes pour augmenter leur bonheur, et pour diminuer leurs maux, il s'aperçut que la plus grande partie du bonheur et du malheur venait des bonnes ou des mauvaises lois... Cette réflexion qui se présentait souvent à son esprit, le persuada que la morale n'était pas la science la plus importante pour le bonheur des hommes, mais que c'était la politique ou la science du gouvernement, et qu'une loi sage pouvait rendre incomparablement plus d'hommes heureux que cent bons traités de morale. Ainsi, dans le dessein de devenir plus utile à la société, il quitta l'étude de la

morale pour l'étude de la politique ». (Annales de Castel ; Bibliothèque municipale de Rouen, ms 950) Mais le petit monde au milieu duquel il vivait, ne suivit pas cette évolution ; et Varignon, par exemple, continua à se spécialiser dans les mathématiques, et il devint professeur au collège Mazarin.

Cette double évolution est cruciale ; et non uniquement pour l'aboutissement qu'elle indique dans l'esprit de l'abbé de Saint-Pierre : en fait, c'est toute sa démarche philosophique qui en est impactée. Saint-Pierre a examiné les institutions humaines et les lois en philosophe cartésien et en homme de science, dans une démarche nouvelle, qui lui paraissait essentielle à initier. « Nous ne faisons que sortir de l'enfance de la science du gouvernement », disait-il. « Nul Descartes en France, nul Newton en Angleterre, nul Leibnitz en Allemagne pour la politique. » (*Nouveau plan de gouvernement des États souverains*, 1737, p. 27) Dans les sciences physiques, il voyait que Descartes avait inauguré un mouvement réformateur qui avait accompli de grandes choses ; et lui-même, dans la politique, il comptait bien faire accomplir des progrès à nos idées et à nos institutions. Sa méthode, son attention aux faits, sont issues de ce projet.

La passion de l'abbé de Saint-Pierre pour la réforme du gouvernement s'augmenta encore quand il entra à Versailles, où il devait occuper la charge de premier aumônier de Madame, belle-sœur de Louis XIV ; car là-bas il était en position d'observer la société de son temps, l'administration de l'État, et d'en analyser les défauts. « Le spectacle est ici plus beau pour un réfléchisseur et même plus intéressant qu'en aucun lieu du monde », raconte-t-il dans une lettre importante. Grâce à son emploi à la cour, l'abbé profite d'une « petite loge pour voir de plus près ces acteurs qui jouent souvent sans le savoir, sur le théâtre du monde, des rôles très importants au reste des sujets... Je les vois d'autant mieux que je n'en joue aucun, que je vais partout, et que l'on ne me remarque nulle part... Je m'amuse aussi à écrire quelques faits importants des affaires générales... J'ai mes heures de retraite, surtout le matin. » « Les réflexions que je fais ici roulent plus sur la politique que sur la morale », note-t-il encore ; « et si je m'attache davantage à la politique qu'à la morale, c'est que je suis persuadé que les moindres découvertes que je pourrais faire dans la politique seraient d'une bien plus grande utilité pour le bonheur des hommes que les plus belles spéculations de morale que je pourrais faire... Je vois ici notre gouvernement dans sa source et j'entrevois déjà qu'il serait facile de le rendre beaucoup plus honorable pour le roi, beaucoup plus commode pour ses ministres et beaucoup plus utile pour les peuples. J'amasse ici des matériaux pour en former un jour quelque édifice qui puisse être de quelque utilité. » (Lettre à Mme de Lambert, 4 janvier 1697 ; *Ouvrages de morale et de politique*, t. XVI, p. 166 et suiv.)

Entré dans les cercles mondains, dans les salons, et ami de plusieurs intellectuels de premier plan, l'abbé de Saint-Pierre se trouva vite propulsé au sein de l'Académie française, malgré une totale absence de production littéraire propre. Il rejoignit la prestigieuse académie le 3 mars 1695 et prit place, au fauteuil VIII, aux côtés de La Bruyère, Racine, Boileau, Perrault, Fontenelle, Fénelon, ou Bossuet.

Ne pouvant agir directement comme ministre, il composa de nombreux projets, sur tous les thèmes qui le frappaient et qui intéressaient son zèle réformateur. « Ne pouvant par la constitution présente de notre monarchie et par mon peu de talents pour la flatterie, devenir ministre général, je me suis fait une occupation particulière à méditer tous les jours... pour montrer sur divers sujets aux rois et aux ministres futurs le but où ils doivent tendre et les moyens qu'ils doivent employer pour augmenter leur bonheur, en augmentant le bonheur des familles qu'ils gouvernent. Occupation plus estimable que celle de ces ministres du commun qui, faute d'avoir suffisamment médité avant d'entrer dans le ministère, ne font rien de grand que leur fortune. » (*Annales politiques*, éditées par Joseph Drouet, 1912, p. 295) Et, après une carrière remplie par des publications, les unes éphémères, les autres plus ou moins soignées et abouties, sur les divers moyens d'améliorer les institutions humaines et en particulier d'établir la paix et l'arbitrage entre les différents souverains, l'abbé de Saint-Pierre pouvait se consoler, à la fin de sa vie, du malheur d'avoir été peu écouté et peu suivi, en considérant qu'un jour la postérité lui rendrait justice. « Je me trouve depuis plus de vingt-cinq ans solliciteur de l'intérêt public, mais sans crédit, et par conséquent fort peu utile au public présent. Il est vrai que mes projets subsisteront, et que plusieurs entreront peu à peu dans les jeunes esprits de ceux qui auront part un jour au gouvernement, et pourront alors être fort utiles au public futur : et cette considération sur l'avenir m'a toujours payé magnifiquement de mes peines présentes. » (Observations politiques sur le gouvernement des rois de France, 1735 ; *Ouvrages de politique*, tome IX, p. 65) Mais il n'est pas certain que la postérité ait été très équitable.

[Détail sur un épisode de sa vie. Son exclusion de l'Académie française.] Un épisode marquant de sa carrière mérite encore de nous arrêter : il s'agit de son exclusion fracassante de l'Académie française. Cet incident illustre tout à la fois sa témérité et l'atmosphère étouffante dans laquelle il a vécu.

On rappellera, en guise d'introduction à cette petite affaire, que propulsé à l'Académie française par ses amis mondains, l'abbé de Saint-Pierre y avait d'abord été peu actif. Son discours de réception n'avait pas même été soigné. « Ces sortes de discours ne méritent pas, pour l'utilité dont ils sont à l'État, plus de deux heures de temps », disait-il ; « j'y en ai mis quatre, et cela est fort honnête. » (Éloge de l'abbé de Saint-Pierre

par d'Alembert : *Œuvres*, 1821, t. III, 1^{ère} partie, p. 252) Mais à partir de 1710, gagnant en assurance, l'abbé prononça des critiques contre les travaux de cette société. Il aurait voulu que l'Académie travaillât à des ouvrages d'instruction à la portée de tous, plutôt que de chicaner sur le sens des mots et de produire des dictionnaires ignorés des masses. (J.-P. Bois, *L'abbé de Saint-Pierre*, 2017, p. 106)

La mort du roi Louis XIV, en 1715, semblait devoir faciliter les critiques portées par les savants sur son règne belliqueux. Mais les membres de l'Académie française ne l'entendaient pas ainsi. Lors de la séance du 14 juin 1717, le cardinal de Polignac présenta le *Mémoire sur l'établissement de la taille proportionnelle* de l'abbé de Saint-Pierre, et dit « qu'il ne pouvait exprimer l'étonnement où il était de voir qu'un Français et un académicien eût fait imprimer des choses très injurieuses à la mémoire du feu roi notre auguste protecteur, à qui l'Académie devait son plus grand lustre, et que quoi qu'il fût ami particulier de M. l'abbé de Saint-Pierre, il ne pouvait s'empêcher d'en porter ses plaintes à la compagnie et de dire qu'elle était obligée de prendre sur cela des mesures pour faire connaître à M. le régent qu'elle condamnait une conduite si imprudente et si opposée à ses sentiments. » (*L'Académie française*, par F. Masson, 1912, p. 122) La compagnie fut désemparée ; elle ajourna une décision. L'année suivante Saint-Pierre composa le discours sur la *Polysynodie*, qui contenait une critique plus amère encore de Louis XIV. « Plût à Dieu », écrivait-il, « que, pour sa réputation et notre utilité, il eût été durant tout son règne occupé à faire fleurir le commerce, à diminuer tant d'obstacles qui le gênent, à augmenter les facilités qui le multiplient, à payer les grands chemins, à les rendre encore plus sûrs, à rendre les rivières navigables, à rendre nos lois plus propres à diminuer le nombre de procès, à perfectionner la manière de lever des subsides, de sorte que les peuples en payassent moins et qu'il en revînt plus aux coffres publics, à perfectionner les établissements qui regardent les pauvres et l'éducation des enfants, à favoriser les arts et les sciences à proportion de leur utilité, à trouver les moyens de distribuer les emplois et les récompenses avec justice et sans égard pour les recommandations, à ôter la vénalité des charges, les survivances et les brevets de retenue, à diminuer nos besoins en diminuant nos jeux de hasard, à perfectionner nos mœurs en trouvant les moyens de rendre la vertu et les talents utiles plus honorés, plus respectés, plus justement récompensés. » (*Discours sur la polysynodie*, éd. 1719, p. 99-100) Plutôt que de s'attacher à quelque amélioration utile dans les lois ou les institutions humaines, continuait l'abbé, Louis XIV s'était laissé emporter par la folle ambition des conquêtes, et son règne était fait de carnages et de souffrances. « Que l'on regarde le succès de ces guerres du côté de l'utile, que l'on suppute si ce qu'elles nous ont

Castel de Saint-Pierre, Charles-Irénée

produit vaut plus que ce qu'elles nous ont coûté », soutient l'abbé avec son argumentation coutumière. « Nous avons eu trente ans de guerre depuis 1668 jusqu'à présent : le Roi a tiré des Français toutes les années de guerre plus de cinquante millions, et outre cela le Roi doit encore, en rentes, en gages et en billets plus de douze cent millions. » (Idem, p. 97) La puissance n'est pas la grandeur, et l'exercice de la guerre n'est pas l'exercice normal du pouvoir politique, rappelle l'auteur. Aussi, à Louis XIV, on pourra donner le nom de puissant, de redoutable, mais non de grand.

Une réaction et une cabale se dirigèrent alors contre lui. Les suppôts du pouvoir se réveillèrent et convoquèrent le ban et l'arrière-ban de la vermine qui s'attache à tous les pouvoirs tant qu'ils durent. Dans sa séance du 28 avril 1718, l'Académie française initia le procès de l'abbé de Saint-Pierre. Le même cardinal de Polignac qui avait signalé les hérésies critiques du mémoire sur la taille, présentait désormais ce nouvel ouvrage comme très injurieux à la mémoire du feu roi, et il engageait la compagnie à prendre les mesures que sa prudence lui suggérerait. Le 5 mai 1718, la question fut mise en débat, devant l'insistance de quelques membres. « Je regarde, Messieurs », dit Fleury, « l'affaire sur laquelle nous allons opiner comme la plus importante qui ait occupé jusqu'ici la compagnie... Vous aviez imposé la loi à tous ceux qui étaient reçus dans la compagnie de faire l'éloge du feu roi, et ce prince a été pendant 50 ans le sujet de tous nos panégyriques. Un de nos confrères a la hardiesse de venir démentir pour la seconde fois, à la face du public, les justes louanges que nous lui avons si longtemps données ; si nous la laissons impunie n'aura-t-on pas raison de dire que les plumes de l'Académie sont des plumes vénales consacrées à la fortune et à l'intérêt, et que les louanges qu'elle donne ne durent qu'autant que la vie des princes qu'elle loue ?... Le public attend de vous une punition proportionnée à l'offense. » (Discours à l'Académie française, reproduit dans les *Annales politiques* de Saint-Pierre, 1758, t. I, p. vii et suiv.)

Après une procédure assez sommaire, l'abbé de Saint-Pierre fut exclu de l'Académie française ; il ne sera pas remplacé de son vivant : ainsi on ne fera aucun éloge de lui. Le pauvre abbé s'installa un temps à la campagne, pour calmer sa fureur, qui toutefois n'était pas très grande. Il resta en marge du pouvoir officiel, mais continua à trouver place dans les cercles et les salons.

On ne peut pas dire que cette aventure ait réduit son ardeur, ou diminué sa liberté de ton. Car dans les *Annales politiques*, à la fin de sa vie, il maintient sur le roi Louis XIV les mêmes critiques que jadis. « Il faut avouer en l'honneur de Louis XIV qu'il avait beaucoup de patience, de modération, de politesse, de courage d'esprit, de fermeté dans sa conduite, de connaissances de différentes parties du gouvernement, et que pour

un roi très puissant, et pour un roi très mal élevé, il était fort estimable par plusieurs qualités. » (*Annales politiques* éditées par Joseph Drouet, 1912, p. 257-258) Mais son éducation, en même temps, avait été fort négligée, et il n'avait rien d'un grand roi. « C'était grand dommage pour l'État que la reine-mère eût pris si peu de soins d'engager insensiblement le roi à fortifier son esprit par l'application aux affaires du gouvernement. On ne lui inspira aucun goût pour la lecture, pas même pour l'histoire, qui est presque le seul moyen d'instruire les rois de leurs fautes et de leurs devoirs, en leur montrant les fautes et les malheurs des souverains leurs pareils. Il y avait des esprits plus pénétrants, plus vifs, plus étendus que celui du roi, il n'y en avait point qui eussent plus de justesse ; mais, faute de goût pour la lecture, il ne pouvait profiter que dans la conversation des lumières des autres. Il écoutait volontiers des faits, qu'il comprenait facilement, il les racontait même avec grâce ; mais pour les raisonnements, surtout ceux qui supposent d'autres raisonnements précédents, ils étaient au-dessus des forces de son esprit. Telle est la portée d'un esprit médiocre. » (Idem, p. 47) Son règne s'était passé en guerres et en dilapidations financières : aussi, encore une fois, il ne méritait que le titre de Louis le puissant, de Louis le redoutable, mais jamais de Louis le grand. Car c'était un homme belliqueux, le plus grand perturbateur du repos de l'Europe qui eût paru depuis Charles Quint. (Idem, p. 283 et 182)

Pour sa liberté de ton et les critiques légitimes portées à l'encontre de Louis XIV, l'abbé de Saint-Pierre mérite déjà la sympathie des défenseurs de la liberté. Ses *Annales politiques* sont au-dessus du *Siècle de Louis XIV* de Voltaire pour la véracité des tableaux, quoique inférieures par l'agrément et le style. Saint-Pierre est plus nuancé que ce grand écrivain, plus respectueux des choses que le libéral admire et chérit. « Voltaire flatte trop la mémoire de Louis XIV », remarque bien Léonce de Lavergne, « il sacrifie trop au goût naturel de la nation pour la guerre, il se laisse trop séduire par cette magnificence qui coûtait si cher. » (*Les économistes français du dix-huitième siècle*, 1870, p. 52)

Sa liberté de ton, dans un siècle qui demeure persécuteur, est aussi un courage, dont on a peu d'exemples, et que pourtant on n'estime pas assez. Saint-Pierre n'a été qu'exclu d'une compagnie prestigieuse ; il aurait pu être exilé, condamné, emprisonné ou mis à mort. « On le laissait dire tout à son aise, parce qu'on voyait bien que personne ne l'écoulait », croit Rousseau. Mais Gustave de Molinari voit plus loin, et il reconnaît en Saint-Pierre le premier académicien qui ait osé faire acte d'indépendance. (*Oeuvres complètes*, t. XIV, p. 12)

[Ses ouvrages et ses idées. — 1° Philosophie, religion.] Essayons maintenant de qualifier ses idées, en retournant au texte même de ses ouvrages, qui ne sont plus ni réédités ni même lus.

Avec sa formation scientifique et son intérêt pour les faits, Saint-Pierre, on l'a dit, veut introduire la méthode de Descartes dans l'étude de la politique et de la morale, n'admettant pas la sorte de légèreté avec laquelle tant de nos opinions sont adoptées et se maintiennent. « Le monde se gouverne par opinion », dit-il, « et les trois quarts et demi de nos opinions sont fondées sur l'autorité et sur l'imitation. Très peu sont fondées sur l'évidence qu'apporte l'examen. » (*Ouvrages de politique*, 1733, t. II, p. 119) Pour fonder des avis autorisés, c'est toute une méthode de démonstration politique qu'il faut inaugurer et inculquer, et dont sa vie durant il a fait l'essai. Elle se fondait sur une démarche qu'on pourrait appeler utilitariste avant l'heure. « Ces sortes de démonstrations politiques », explique-t-il en effet, « où il s'agit de montrer que le parti proposé est plus avantageux à l'État que le parti opposé, dépendent uniquement du plus grand nombre d'avantages, et d'avantages plus importants, et du plus petit nombre d'inconvénients et moins grands qui se trouvent dans le parti le plus avantageux. C'est une espèce de balancement d'avantages contre avantages, d'inconvénients contre inconvénients, qui devra se réduire à une démonstration arithmétique. » (*Ouvrages de politique*, 1733, t. IV, p. 111-112) L'utilitarisme, certes, n'est pas sans défauts ; il a surtout tendance à nous faire oublier la notion du juste, à laquelle la liberté est intimement mêlée. Mais aussi cette comparaison méthodique des coûts et des bénéfices de toute loi, de toute institution publique, est dans la logique du libéralisme, lequel, jusque dans la bouche de son promoteur le plus autorisé, appelle bon ou mauvais tout usage de l'impôt par l'État, selon que le public en reçoit ou non des services équivalents à la valeur qu'il a livrée. (*Œuvres complètes de Frédéric Bastiat*, t. IV, p. 47.)

L'abbé de Saint-Pierre a donné, à travers ses écrits, de nombreux exemples de sa méthode de démonstration politique, fondée sur cette comparaison utilitaire. Ainsi, dans l'analyse de l'impraticabilité des chemins, dont il tenait à estimer les nuisances, pour les comparer au faible coût d'un entretien bien organisé, il écrit en parlant de l'élection de Valognes, qui contient Saint-Pierre-Église, qu'« on peut compter » [et le mot est bien à sa place] « que ces mauvais chemins causent dans l'élection la perte de 1 cheval sur 40 pendant un hiver. Ces chevaux de voiture montent à 10 000 dans l'élection. Ainsi c'est 250 chevaux de perte que causent tous les ans à l'élection les mauvais chemins. Et, en estimant ces chevaux à 50 francs l'un portant l'autre, ce sera 12 500 livres, sans compter les voitures brisées, les chevaux de carrosse estropiés, etc. » (*Ouvrages de politique*, 1733, t. IV, p. 13-14) Dans son projet de réforme de l'impôt, en face des effets de l'arbitraire et de la sur-imposition : les terres en friches, le commerce frappé de stupeur, il place et estime les avantages d'une nouvelle méthode de répartition de l'impôt,

fondée sur la stricte justice. « Je ne fais point d'excuse », écrit-il alors, « si je tâche de réduire au calcul autant que je puis les pertes annuelles que l'État peut éviter, et les avantages qu'il peut tirer du règlement de taille tarifée. Je crois au contraire que pour éviter les grandes erreurs où jettent les exagérations des orateurs, il est à propos de ramener tout en politique à quelque espèce de calcul en argent pour approcher de la démonstration exacte. C'est la méthode dont le chevalier Petty et feu M. le maréchal de Vauban ont commencé à nous donner l'idée, et c'est la seule par laquelle on puisse parvenir aux démonstrations politiques. Je sais bien, par exemple, que les huit articles que j'ai réduits au calcul peuvent être supputés avec beaucoup plus de précision, mais si grossière que soit l'estimation, elle sert du moins à montrer que les articles ne sont pas d'une égale importance, et que quelques-uns sont deux fois, trois fois plus importants que d'autres, ce qui est d'une grande utilité pour juger avec plus de sûreté qu'un parti est beaucoup meilleur qu'un autre. » (*Projet de taille tarifée*, 1737, p. 25-26)

Au marquis d'Argenson, Saint-Pierre répètera toujours cette leçon, qu'une bonne démonstration vaut mieux que le discours le plus éloquent ; car il ne s'agit pas de séduire les esprits superficiels, mais de convaincre les têtes raisonneuses. Ainsi, il demande que d'Argenson ne donne plus occasion qu'on dise de lui : c'est un beau parleur, c'est un discours éloquent ; « il vaut mieux qu'on dise de lui c'est un démonteur qui se borne à bien démontrer », note l'abbé. (Observations sur un mémoire du marquis d'Argenson ; Bibl. univ. de Poitiers, fonds d'Argenson, P13, ch. 3)

L'introduction de la méthode philosophique de Descartes dans le champ de la religion a été aussi très fructueux. Car pour l'abbé, le fanatisme religieux n'est rien d'autre que l'effet d'une faillite de la raison. La nature se déchaîne, donne à voir un spectacle inaccoutumé, et les faibles d'esprit en concluent à l'intervention de quelque divinité. Pour se préserver des effets habituels du fanatisme religieux, qui sont les séditions, la violence, les persécutions, il convient donc systématiquement de démontrer que ces phénomènes extraordinaires n'ont pas l'explication surnaturelle qu'on leur accorde trop légèrement. Saint-Pierre s'y est occupé, notamment dans son Explication physique d'une apparition, où il prouve méthodiquement que celle qui a causé une grande émotion dans son pays, n'a été légitimement que l'effet très naturel d'une exposition prolongée au grand soleil, dans un été fort chaud, par un homme qui était dans un état de faiblesse inaccoutumé, et très propre donc à des visions. (*Ouvrages de politique*, t. IV, 1733, p. 70)

Dans un texte à l'interprétation difficile, dont Voltaire s'est revendiqué et où l'on semble devoir surprendre Saint-Pierre riant sous le masque, comme Pierre Bayle jadis, l'abbé poursuit la correction méthodique des fausses idées religieuses, cette fois-ci

sur un terrain plus large, celle d'un système religieux complet. Le mahométisme, dit-il, n'a été fondé que sur une imposture. Il n'est pas inexplicable qu'un homme enclin aux rêveries et qui entendait toutes sortes de fables être débitées autour de lui, et auxquelles il donnait quelque consistance, vienne tout à coup à se dire appelé par Dieu pour donner des lois aux peuples ; au contraire, à retracer rigoureusement toutes les circonstances, la fondation de cette religion en apparaît comme une suite nécessaire. « Il n'était pas étonnant », soutient Saint-Pierre, « qu'un jeune ignorant d'une imagination vive devînt fanatique dans ses voyages et dans son commerce avec les juifs, et environné comme il l'était de fanatiques très ignorants. Si tous les hommes, surtout dans les pays chauds, naissent avec de grandes dispositions à craindre et à espérer beaucoup sans grand fondement, Mahomet avait cette disposition à un plus haut degré qu'un autre. Ainsi il commença par être fanatique de bonne foi, et l'on verra qu'il n'aurait jamais réussi à persuader sa femme, ses parents, ses voisins, de la vérité et de la réalité de ses visions, s'il avait commencé par être imposteur. Il fallait qu'il fût lui-même étonné des apparitions d'un ange en songe pour faire naître un pareil étonnement dans l'imagination des autres. Il fut le premier trompé, et il n'en fut que plus propre à tromper les autres. Il est vrai qu'il fut ensuite détrompé et qu'il se garda bien de détromper les autres. Ainsi, de fanatique il devint imposteur pour mettre à profit les erreurs où il les avait fait tomber. Or il n'y a là rien de prodigieux. » (*Discours contre le mahométisme ; Ouvrages de politique*, t. V, 1733, p. 95) La démonstration revient à déterminer s'il existait dans le milieu de Mahomet de l'ignorance et des illusions ; et toutes les sources concordent pour le prouver. Qu'alors des visions aient été crues sur parole, il ne faut pas s'en étonner, car en effet, dit l'abbé, « le fanatisme est une maladie très contagieuse entre ignorants. » (Idem, p. 105). La suite des évènements est aisée à dérouler : « Le succès de son fanatisme l'encouragea. Le point d'honneur l'empêcha de s'avouer visionnaire. L'intérêt et l'ambition le soutinrent et le firent imposteur après qu'il eût cessé d'être fanatique de bonne foi. » (Idem, p. 112) Alors Mahomet se trouva être un fondateur de religion : ce n'est pas une chose fantastique. Son message, tissé de contradictions et d'absurdités, n'est pour Saint-Pierre qu'une preuve de plus des conditions dans lesquelles il a émergé ; or à nouveau elles ne doivent pas nous étonner. L'ignorance les a permises, et l'ignorance les maintient. Il ne faudrait, croit l'abbé, qu'un peu de raison et de science, pour dessiller les yeux de ces fanatiques ; aussi c'est ce qu'ils ne permettent pas, en criant très haut contre la raison. (Idem, p. 116)

Au XVIII^e siècle, la dénonciation de l'imposture de Mahomet cache une attaque en règle contre la religion catholique ; et Saint-Pierre, en déiste, donne ici une

raillerie détournée contre les errements de toutes les religions relevées, et le catholicisme en tête. (Carole Dornier, *La monarchie éclairée de l'abbé de Saint-Pierre*, 2020, p. 195, 201 et 204) Il rejoint également Pierre Bayle dans sa défense de la tolérance religieuse, partageant avec ce philosophe un même respect pour les droits de la conscience errante. (Idem, p. 206) Il croit qu'il faut une religion au peuple, et il désapprouve le projet des libertins ; mais l'usage de la force lui répugne, il l'appelle une impiété et une erreur. « La vérité ne se noie jamais », affirme-t-il. « On a beau la plonger, elle surnage, elle revient toujours sur l'eau : l'homme qui ne la connaît point aujourd'hui la connaîtra demain ; au lieu que la charité bienfaisante se perd toujours par les marques de mépris et de haine et par les persécutions mutuelles et injustes qu'inspire toujours l'esprit de parti persécutant, surtout à ceux qui se piquent d'être fort zélés pour leur parti. Les erreurs de notre prochain sont des défauts, mais ils sont involontaires ; car nul ne veut être trompé ; ainsi les erreurs involontaires sont excusables ; et, lorsqu'elles ne sont point contraires à la pratique de la charité bienfaisante, elles ne font jamais aucun mal à la société, au lieu que les persécutions sont toujours volontaires ; car qui persécute veut persécuter ; ainsi elles sont toujours inexcusables, elles sont toujours injustes. » (*Ouvrages de politique*, t. XII, 1737, p. 303-304)

Saint-Pierre est séduit par l'utilité pratique des religions, en particulier pour les masses ignorantes, et son rôle de frein pour les passions et les appétits. Mais la pratique courante de l'Église le blesse et l'indigne. Les ecclésiastiques vivent dans une abondance de richesses qui n'est pas justifiable. « Leur institution n'est-elle pas d'imiter la pauvreté des apôtres et des anciens solitaires ? », demande-t-il. « Et quand donc auront-ils amassé assez de richesses pour vivre dans cette pauvreté dont ils font profession par des vœux si solennels ? » (*Mémoire au sujet des bénéfices possédés par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, 1705, p. 12) Les moines ont l'habitude de vivre en parasites, rejetant le travail ; ce sont de vrais « fainéants séquestrés dans de petites cellules ». (Projet pour rendre les établissements des religieux plus parfaits, c'est-à-dire plus utiles au prochain ; *Ouvrages de politique*, t. V, 1733, p. 86). Comme tout un chacun, les religieux doivent impérativement, croit l'abbé, se rendre utiles à leurs prochains. « Celui qui passe sept ou huit heures par jour à chanter des psaumes ou à réciter des rosaires fait de bonnes œuvres, si par ses talents et par ses facultés il ne peut faire rien de mieux pour l'utilité du prochain et s'il n'a nul devoir à remplir. Mais y a-t-il aucun chrétien de bon sens qui ne voie que, si un homme habile passait huit heures pareilles à donner aux jeunes gens, dans un collège ou dans un séminaire, des habitudes à la justice, à la patience, qui est une grande partie de la bienfaisance, ou bien à

secourir et à soulager les malades, les pauvres et les malheureux, avec la même intention de plaire à Dieu, avec le même degré d'amour de Dieu, il ne fit des œuvres incomparablement meilleures, c'est-à-dire plus utiles au prochain, à l'Église, à la société des chrétiens ? Y a-t-il quelqu'un de raisonnable qui ne convienne que ces sortes de bonnes œuvres sont en elles-mêmes un culte bien plus parfait que le chant ou la récitation de longues prières ; parce que les œuvres de bienfaisance imitent bien plus parfaitement l'Être souverainement bienfaisant ? » (Idem, p. 73). Trop souvent, les ecclésiastiques sont des inutiles, presque des parasites : cela ne saurait convenir à la philosophie politique de l'abbé de Saint-Pierre. Il faut introduire le motif de l'utilité dans ces ordres, de même que plus de liberté et de concurrence. « Il est nécessaire que des communautés particulières de différents ordres peu coûteux à l'État aient un intérêt particulier de mieux gouverner leurs hôpitaux, leurs collèges, leurs séminaires, que ne feront les autres ordres mendiants leurs rivaux, et que leur émulation, ou leur intérêt particulier tourne ainsi au profit de public ». (*Ouvrages de politique*, t. XII, 1737, p. 313). Quant à la liberté, il faut empêcher qu'ils la violent, comme lorsqu'ils obtiennent les vœux définitifs de très jeunes gens. Il faudrait, croit Saint-Pierre, que les vœux ne soient prononcés qu'à l'âge de la majorité, limités dans le temps, et renouvelables chaque dix ans. (C. Dornier, *La monarchie éclairée de l'abbé de Saint-Pierre*, 2020, p. 221)

Il n'est pas raisonnable, soutient encore l'abbé philosophe, que les prêtres ne disposent pas de la liberté de se marier et de fonder une famille. Cette défense du mariage des prêtres lui vaudra bien des railleries et des médisances, mais elle était rigoureusement argumentée. « Le principal devoir d'un curé, c'est de donner, dans sa conduite, de bons exemples à ses paroissiens dans les points qui sont les principaux et les plus ordinaires de la vie. Il est certain que les devoirs d'un père de famille sur la patience et la douceur envers sa femme, sur l'attention à l'éducation et à la conduite de ses enfants, sont des points principaux et des plus ordinaires de la vie. Or comment le curé, qui n'a ni femme ni enfants, pourra-t-il, sur cet article, donner des exemples d'un excellent père de famille ? » (*Observations chrétiennes et politiques sur le célibat des prêtres* ; *Ouvrages de politique*, t. II, 1733, p. 140) Non seulement le curé marié serait plus en état de donner de bons conseils, mais il élèverait ses enfants dans les préceptes de la religion et de la charité chrétienne. Ainsi, « ces enfants seraient certainement presque tous mieux élevés à la vertu que les autres enfants des autres habitants moins bien instruits, moins bien élevés. » (Manuscrit d'une ébauche des mêmes *Observations chrétiennes* ; Bibl. publ. et univ. de Neuchâtel, ms. R257) De même des épouses, sur lesquelles l'influence et le modèle d'un mari bienfaisant et juste rejaillirait. « Les femmes des prêtres, en

imitant leur patience et leur vertu, seront ordinairement plus vertueuses que les autres femmes » (Idem) Elles seront en relation avec d'autres femmes, et elles les moraliseront à leur tour. Par ailleurs, la liberté du mariage des prêtres permettrait d'éviter le désagrément des scandales ; il soulagerait la conscience d'une abstinence qui est conçue comme très importante, alors qu'elle est sans influence sur le bien-être de la société ; ainsi les prêtres confondent l'essentiel et l'accessoire, et négligent leurs vrais devoirs. Pour toutes ces raisons, l'abbé de Saint-Pierre demande la liberté du mariage des prêtres. En réexaminant son texte à plus de cent ans de distance, Gustave de Molinari croit déceler, d'après la science nouvelle, un argument de plus : c'est que les dispositions génétiques se transmettent des parents aux enfants, la liberté du mariage des prêtres assurerait la reproduction des caractères les plus sensibles à l'enthousiasme religieux et les plus propres à le répandre. « Que l'on enlève à chaque génération les hommes qui se trouvent doués, au plus haut degré, du sentiment religieux pour leur imposer l'obligation du célibat, ce sentiment ne deviendra-t-il pas moins général et moins intense de génération en génération ? Physiologiquement, le célibat imposé aux hommes le plus richement doués du sentiment religieux ne conduit-il pas à l'athéisme ? » (*Oeuvres complètes*, t. XIV, p. 200) C'était donner un bel exemple de la manière dont il faut étudier les textes du passé : pour en examiner les fondements, et les étayer de nouvelles preuves.

Toute cette pensée libre et audacieuse, que l'abbé de Saint-Pierre a répandue dans de nombreux textes de circonstance, forment un héritage qu'on pourrait croire sulfureux ; mais l'auteur était bienveillant et tranquille, son caractère ne faisait pas présager la sédition ou les tempêtes. « Tout s'y ressent d'un pur théisme », dit Voltaire, à propos des ouvrages de Saint-Pierre. « Cependant il ne fut point persécuté ; c'est qu'il écrivait d'une manière à ne rendre personne jaloux : son style n'a aucun agrément ; il était peu lu, il ne prétendait à rien : ceux qui le lisaien se moquaient de lui et le traitaient de bon homme. S'il eût écrit comme Fontenelle, il était perdu, surtout quand les jésuites régnaien encore. » (*Oeuvres complètes*, Oxford, t. 63b, p. 446-447) Désormais que la tolérance a vaincu ou doit vaincre, n'oublions pas ses héros méconnus ; méditons, au contraire, leur audace : c'est encore la meilleure manière de leur rendre justice.

[Le projet de paix perpétuelle] Parmi les idées politiques de l'abbé de Saint-Pierre, la paix occupe une place tout à fait dominante. C'est, chez lui, une découverte subséquente. Frappé par la succession des guerres, dans un séquencement que les traités et les trêves ne parviennent pas à arrêter, il est comme forcé d'y employer sa tête raisonnable. Ce que l'examen des faits lui démontre le plus évidemment, c'est l'inefficacité du système tant vanté de l'équilibre des puis-

sances. « Qu'est-ce qu'a opéré ce malheureux système, sinon des guerres presque perpétuelles ? » demande l'auteur. « Combien peu a duré la trêve de Vervins ? Je ne saurais appeler d'un autre nom une paix qui ne peut pas durer. Combien de temps au contraire a duré la guerre depuis la fin de cette trêve jusqu'à présent ? Tel est l'effet de cet équilibre si désiré. Or le passé ne nous instruit-il pas que d'une cause semblable on ne doit attendre pour l'avenir que de semblables effets ? » (*Projet de paix perpétuelle*, éd. Institut Coppet, p. 32) Par la réflexion solitaire et intérieure, Saint-Pierre aboutit à des moyens pratiques de terminer sans guerre les différends futurs. Il poursuit une tradition bien enracinée, mais sans peut-être la connaître : car d'abord on ne le voit pas mentionner une seule fois le *Nouveau Cynée* de Crucé, ou l'essai de William Penn sur les conditions de la paix. S'il est inspiré par un prédécesseur, il est lointain : c'est Plutarque, dont la hauteur morale l'a toujours séduit et même guidé.

Contrairement aux pacifistes qu'on pourrait appeler moralistes, l'abbé de Saint-Pierre ne propose pas une énième ode à la paix. Il ne s'attache pas uniquement à montrer que la paix est morale et juste, et la guerre injuste et barbare. Plutôt, il construit un système d'institutions capables de la garantir, et en fournit l'architecture détaillée.

Son idée centrale est celle de l'extension des protections de l'État de droit à l'échelle plus vaste des nations et du monde. Car pourquoi les nations sont-elles en guerre ? C'est peut-être une question morale assez vaste. Pourquoi les hommes eux-mêmes nourrissent-ils entre eux des dissensions, des haines, des ressentiments ? Pourquoi parfois commettent-ils les uns contre les autres des violences ? C'est, naturellement, qu'ils ont des différends. Mais alors pourquoi lorsque deux citoyens d'un pays sont en désaccord, ne leur vient-il pas le plus habituellement la pensée de vider leur querelle dans le sang ? C'est qu'ils ne le pourraient pas impunément ; c'est qu'il existe une force supérieure à la leur, qui les soumettrait et leur imposerait son jugement. C'est pour disposer d'un tel arbitre, d'une telle protection, que les hommes ont formé des sociétés organisées. Avant cette forme d'arbitrage, il existe des sociétés, car l'homme est né social (d'abord il a une parentèle, c'est une première société), mais elles sont sans arbitres, sans arbitrage. Les hommes commettent des violences les uns à l'égard des autres ; les plus faibles — femmes et enfants notamment — sont tenus dans une forme de soumission presque complète, qui seule les garantit des fatigues et des malheurs qui tiennent à la vie sans protection ; les plus forts eux-mêmes sont sans cesse sur leurs gardes, épantant leurs ennemis, prenant des précautions remarquables pour ne pas être assassinés pendant leur sommeil. Mais un jour, pour cesser l'ère des violences, on se choisit un arbitre, on place les rapports humains sous la sauvegarde d'une autorité supérieure ; en bref,

on se donne des lois et surtout un exécuteur de ces lois. Alors si les querelles ne cessent pas tout à fait, habituellement elles ne se vident plus par la violence. Alors on vit paisiblement, de travail, de commerce ; on cultive les arts. La même chose se passe plus tard entre tribus, clans ou villages : d'abord on ne reconnaît aucune loi, on se bat à mort pour tout différend ; mais enfin on fait société, on se place sous la sauvegarde de lois communes, et la violence cesse presque entièrement. Or, pour cesser l'ère de la guerre perpétuelle, il ne s'agit pas d'autre chose, explique l'abbé de Saint-Pierre, que de répliquer à l'échelle des nations ce progrès qui a eu lieu tour à tour entre les individus d'une même tribu primitive, puis entre diverses tribus ou villages. Car la paix perpétuelle, ce n'est pas autre chose que l'État de droit enfin étendu aux limites de l'humanité elle-même. (*Projet de paix perpétuelle*, éd. Institut Coppet, p. 377)

Fonder la paix perpétuelle, revient donc à fonder l'état de société et d'arbitrage, qui succède à l'état d'impolice et de non arbitrage entre voisins. Pour cela, il est besoin d'un traité, que les nations signeraient les unes après les autres, et qui contiendrait quelques articles fondamentaux, instituant une société permanente des nations. Dans le projet de traité fourni par l'abbé, on lit : « ART. I^{er}. Les souverains présents par leurs députés soussignés sont convenus des articles suivants. Il y aura dès ce jour à l'avenir une Société, une Union permanente et perpétuelle entre les souverains soussignés, et s'il est possible entre tous les souverains chrétiens, dans le dessein de rendre la paix inaltérable en Europe, et dans cette vue l'Union fera, s'il est possible, avec les souverains mahométans ses voisins des traités de ligue offensive et défensive, pour maintenir chacun en paix dans les bornes de son territoire, en prenant d'eux et leur donnant toutes les sûretés possibles réciproques. Les souverains seront perpétuellement représentés par leurs députés dans un congrès ou Sénat perpétuel dans une ville libre.... — ART. IV. Chaque souverain se contentera pour lui et pour ses successeurs du territoire qu'il possède actuellement, ou qu'il doit posséder par le traité ci-joint. » (Idem, p. 118-119 et 123)

L'abbé de Saint-Pierre prétend qu'une telle institution internationale, sanctionnant les règles de l'État de droit à l'échelle de l'Europe ou du monde, rendrait la paix non seulement durable, mais perpétuelle. Il donne prise, par cette indication formelle, à l'accusation d'utopisme. « Le titre prévient contre l'ouvrage, je l'avoue », écrit-il, « mais comme je suis persuadé qu'il n'est pas impossible de trouver des moyens suffisants et praticables de rendre la paix perpétuelle entre les chrétiens, et que je crois même que les moyens qui se sont présentés à moi sont de cette nature, j'ai compris que si je commençais moi-même par faire semblant d'être incertain sur la solidité de ces moyens, et de douter de la possibilité de l'exécution, les

lecteurs les mieux disposés en faveur du système en douteraient réellement eux-mêmes, et que leur doute réel irait peut-être encore plus loin que mon doute affecté. Il n'est pas des choses où il est question de déterminer les hommes à l'action comme des choses de pure spéculation : le pilote qui paraît lui-même incertain du succès de son voyage n'est pas propre à déterminer le passager à s'embarquer ; l'entrepreneur qui paraît lui-même douter de la solidité d'un grand ouvrage qu'on propose d'entreprendre n'est nullement propre à déterminer à l'entreprise. » (Idem, p. 17) Il ne demande qu'une chose, c'est qu'on examine son projet, et si les motifs qu'il échoue sont aussi réels qu'on le croit. Au surplus, que l'établissement de la paix soit perpétuel ou ne dure que quelques décennies ou quelques siècles, ce sera autant de gagné pour l'humanité ; on pourrait toujours se féliciter d'avoir joui d'une félicité très grande et très longue. (Idem, p. 224)

Le premier rôle de la société européenne est de fixer les prétentions réciproques sur les territoires, et d'organiser l'arbitrage pour traiter des différends entre nations. Or l'arbitrage peut seul permettre à la justice de prévaloir, sans le recours aux armes. C'est un procédé supérieur, dont on peut calculer les avantages. « 1° En chaque guerre le souverain risque tout, au lieu que dans l'arbitrage il ne risque que ce qui est en contestation. 2° Il est indispensableness obligé d'entrer en guerre dès que ses voisins y entrent, au lieu que dans la voie de l'arbitrage il ne prend de part aux contestations des autres que pour être arbitre. » (Idem, p. 300) L'arbitrage nécessite cependant l'existence de la société européenne, car elle seule peut donner une sanction aux décisions prises. Il en va ici des nations, comme des individus dans une société policiée. « Car enfin qu'est-ce qui détermine le citoyen à exécuter un arrêt par lequel il est condamné, et qu'il croit très injuste », demande l'abbé, « si ce n'est la certitude que ses efforts seraient inutiles pour résister au pouvoir des juges, et qu'il risquerait encore de perdre le reste de sa fortune, et celle de sa famille, s'il voulait opposer sa force à la force de la société ? Ainsi la grande crainte fait taire alors les passions les plus vives et les plus impétueuses, et conduit malgré lui ce membre de la société vers la paix, c'est-à-dire vers son propre intérêt. » (Idem, p. 26) La société européenne organisera donc les moyens d'appuyer les décisions qui s'appliqueront à ses membres ; c'est une disposition incontournable. Car en effet, « les lois, les jugements, quelque sages, quelque équitables qu'ils fussent, seraient inutiles si l'arbitrage n'avait pas la force de les faire exécuter ; il faut absolument faire en sorte que nul ne puisse être tenté de résister à la force de l'arbitrage ; et il ne sera point tenté d'y résister s'il fait deux réflexions : la première : qu'il tenterait inutilement la résistance, puisque la force de l'arbitrage est infiniment supérieure à la sienne ; la seconde :

qu'outre la perte de la chose contestée, il souffrirait infailliblement la punition attachée par la loi à la résistance. » (Idem, p. 350)

La société européenne et l'arbitrage inaugureront un état nouveau entre les nations du continent, qui vaudra bien mieux que l'état de non-société et de non arbitrage qui est le leur présentement, soutient encore Saint-Pierre. La sécurité que ces dispositions introduisent, peut être appelée très forte, tandis que les périls que fait courir l'état d'impolice sont immenses. Dans le système de la guerre, en effet, de grandes et puissantes nations peuvent être renversées par d'autres, également puissantes ; sur une longue durée, et dans des circonstances particulières, de petites nations peuvent aussi causer des troubles qu'on n'anticipe pas. « Qui ne sait qu'il peut arriver dans le cours de plusieurs siècles ce qui est déjà arrivé plus de dix fois depuis trois mille ans, que le souverain d'un État aussi petit que l'est présentement la Savoie, que l'était autrefois la Macédoine, peut trouver l'occasion de renverser en peu d'années le plus grand, le plus puissant État de la Terre. Sésostris, Cyrus, Alexandre, Attila, Alaric, Almanzor, Gengis Khan, Tamerlan, les princes turcs, le dernier prince tartare qui envahit la Chine il y a soixante-dix ans, tous ces princes étaient les uns dix fois, les autres vingt fois, quelques-uns trente fois moins puissants que les États qu'ils soumirent. Il est vrai que les conjonctures leur furent favorables, mais ces conjonctures ne se peuvent-elles pas retrouver de temps en temps comme elles se sont déjà si souvent trouvées ? Ils n'avaient pas même le secours des ligues d'aujourd'hui ; cependant on voit leur succès. » (Idem, p. 82) Le système de la guerre contient aussi des risques plus grands, plus intenses ; c'est une preuve arithmétique qu'on peut donner d'avance. « Dans le système de la guerre un souverain qui prend les armes n'est pas sûr d'en être quitte pour sa prétention, s'il est demandeur, ou pour céder ce qu'on lui demande, s'il est défenseur (qu'il me soit permis d'user ici de termes de procès, c'est pour abréger, et puis il s'agit de procès entre souverains) ; il risque tout son État, puisque s'il est absolument vaincu, il perd tout, et ce qui était en question, et mille fois davantage que ce qui faisait le sujet du procès. » (Idem, p. 174) On a vu des souverains perdre tous leurs biens, être arrachés à leur famille, jetés en prison ou exécutés ; on a vu des nations démembrées, frappées d'un lourd tribut, pour des guerres dont les motifs étaient de peu d'importance. (Idem, p. 366) De plus, par la voie des armes, les prétendants se font des torts nouveaux, qui enveniment leurs différends, et les remettent sur la voie de la violence, dès qu'ils en sortent ; tandis que l'arbitrage termine les différents et ne cause pas de nouveaux torts qu'il faille régler. (Idem, p. 343)

Pour convaincre, l'abbé de Saint-Pierre examine en détail le fonctionnement de cette union ou société

européenne. Dans son essence, son projet est universaliste ; mais la formulation qu'il offre en 1713, sous la pression des critiques, se borne à définir une aire géographique assez restreinte. Seraient membres de l'union de l'Europe, avec voix à la Diète générale, dix-huit nations ou souverainetés, dont la France, l'Angleterre, le Portugal, la Pologne, le Danemark, la Suède, l'Espagne. (Idem, p. 12) L'extension à la Russie et à la Turquie est jugée désirable par l'abbé : car d'abord, plus la société s'étendra, plus le monde sera protégé du fléau de la guerre ; et ici en particulier, le continent européen ne peut connaître une sécurité et une paix durable que lorsqu'ayant rejoint le concert européen, ces deux États ne présenteront plus de menace pour leurs voisins. On pourrait même envisager, dit Saint-Pierre, de faire pression sur eux, pour les forcer à entrer dans la société, en les traitant distinctement d'ennemis de la paix et de menaces pour la sécurité de l'Europe, tant qu'ils s'abstiendraient de la rejoindre. (Idem, p. 118) Mais aussi, pour que les délibérations puissent se dérouler utilement et fructueusement, l'abbé croit qu'une vingtaine de nations dans l'union de l'Europe serait le nombre à viser. (Idem, p. 125)

La société sera établie par une constitution, contenant des articles fondamentaux et des articles additionnels. Les uns et les autres se distinguent en ce que les fondamentaux ne peuvent être changés sans le consentement unanime de tous les membres, tandis qu'une majorité des trois quarts des voix suffira pour modifier les articles additionnels. Les députés de chaque nation se réuniront dans une ville centrale, commerçante et tolérante, comme l'est Utrecht.

Il est fondamental pour le fonctionnement de la société européenne, croit l'abbé de Saint-Pierre, que sa vocation ne soit pas faussée. Elle doit avant tout garantir la paix et la liberté du commerce. Ainsi, la Diète de l'Europe restera toujours étrangère aux décisions de la politique intérieure des États. À peine se réservera-t-elle la mission de fixer des règles pour les poids et mesures, afin qu'on ait même livre, même pied, même calcul astronomique partout en Europe, et même commencement du début de chaque année. (Idem, p. 274) Mais chaque nation se gouvernera selon ses propres lois. « La société européenne ne se mêlera point du gouvernement intérieur de chaque État ; elle donnera seulement ses soins et emploiera son autorité et ses forces pour prévenir ou pour arrêter les guerres civiles. » (Idem, p. 400) La société européenne doit être un vecteur de stabilité, pour ne pas dire de fixité, et une telle intervention intérieure irait à l'encontre de ce but.

C'est peut-être, pour le dire en passant, un défaut du projet de Saint-Pierre, que ce statu quo qu'il réclame. En ce qui concerne les frontières des États, il ne fait que reformuler les principes qui gouvernent la propriété privée, et dont on ne peut vraiment se départir. « Vous posséderez ce que vous possédez déjà » (*uti possidetis, ita possideatis*) dit le Digeste (livre XLIII,

titre XVII). Et à l'échelle des nations, Saint-Pierre s'y range. « Il faut un point fixe pour borner le mien et le tien », écrit-il. « Or en fait de territoire, la possession actuelle est un point très visible » (*Projet de paix perpétuelle*, éd. Institut Coppet, p. 124) On se plaindra que certaines possessions entérinées sont en fait des usurpations ; mais c'est un langage qu'on décide de ne pas écouter, car ce jeu-là ne s'arrête jamais et mène irrémédiablement aux conflits. « Que l'on remonte par l'histoire de possesseur en possesseur, que l'on examine la source du droit des derniers dans le droit qu'ont eu leurs différents prédécesseurs, n'est-il pas certain que la plupart des États d'Europe et d'Asie ne sont autre chose que des démembrements de l'Empire romain, c'est-à-dire de très anciennes usurpations faites sur d'anciens usurpateurs ? » (Idem, p. 128) Aussi, il faut passer outre, et Saint-Pierre respecte même les vastes possessions de l'Espagne dans l'Amérique, dont le fondement est cependant discutable. Sur l'aspect des frontières, il ne s'agit pas pourtant d'une fixité absolue, car l'arbitrage peut ouvrir la voie à des changements : mais ils seront pacifiques et négociés. « Mon système suppose les choses établies et n'est fait que pour donner de la solidité à celles qui sont établies », dit l'abbé dans un morceau important ; « il est vrai qu'il peut servir à en établir d'autres ; mais ce sont seulement celles qui peuvent s'établir de concert avec les parties intéressées et sans violence. » (Idem, p. 457) Est-ce pourtant bien ce dont il s'agit, lorsque des frontières on passe à l'examen des formes de gouvernement, républicaine ou monarchique : sont-elles bien de ces choses qu'on doive se promettre de maintenir éternellement, malgré peut-être l'opinion des peuples ; et la ressource de l'arbitrage et de l'accord des membres de la société aux trois cinquièmes de majorité est-elle vraiment conforme au droit et à la justice ? Il faudra lutter, dans le système de Saint-Pierre, contre les séditions et les guerres civiles, par des moyens qui tous ne sont pas avouables. « S'il arrivait quelque sédition, révolte, conspiration, soupçon de poison ou autre violence contre le prince ou contre la maison souveraine, l'Union, comme sa tutrice et comme sa protectrice-née, enverra dans cet État des commissaires exprès, pour être par eux informée de la vérité des faits, et en même temps des troupes pour punir les coupables selon toute la rigueur des lois. » (Idem, p. 122) Or Saint-Pierre ne fait pas de distinction, il n'apporte pas de concession à son principe général : pour lui, les séditions sont le pire mal possible, et rien n'est à gagner par elles ; donc il faut les empêcher. Il est vrai que les guerres civiles de son temps avaient été terribles, et la source de grands malheurs et même de conflits nouveaux : et quel déchaînement, pour parler de la fin de son siècle, la Révolution française n'entraîna-t-elle pas ! Mais Saint-Pierre nous dit aussi explicitement que le système de l'arbitrage européen renforcera, plutôt qu'il affaiblira, le pouvoir national

des différents souverains ; et du point de vue libéral ce résultat est au moins problématique. « L'Union n'est faite que pour terminer sans guerre les différends de souverain à souverain, des sujets d'un souverain avec les sujets d'un autre souverain ; elle n'est pas formée pour diminuer l'autorité d'aucun souverain sur ses sujets, elle a été formée au contraire pour augmenter cette même autorité ; puisqu'elle assure à chaque souverain un secours certain et invincible contre tous sujets, toute ville, toute province qui refuserait de lui obéir. » (Idem, p. 262) De même, il dit que les ministres n'auraient pas moins d'affaires à gérer, mais des affaires plus hautes et plus agréables. Or en libéral on doit vouloir que le pouvoir s'occupe de moins de choses, ou plutôt se contente d'agir dans sa sphère. C'est ce que Saint-Pierre ne dit pas. Il entend que l'État se concentre sur ses missions utiles, mais il les conçoit peut-être un peu trop largement, incluant indistinctement les moyens « soit pour perfectionner l'éducation des enfants, soit pour conserver la religion dans sa pureté, soit pour rendre les villes plus commodes aux étrangers et aux bourgeois, soit pour favoriser davantage les arts et les métiers. » (Idem, p. 407) Son critère de l'utile, pour juger des dépenses publiques, n'est pas l'exact opposé du libéralisme, mais aussi il s'en distingue, quand le critère du juste est abandonné.

Ces aspects du projet ne sont pas rassurants ; mais d'autres peuvent convenir. Dans le système de la paix européenne, les frontières sont ouvertes, établissant une concurrence et une émulation entre les différents États, que chaque individu peut rejoindre librement en transportant ses richesses avec lui, pour y vivre d'une vie meilleure. « La différence de traitement de la part des souverains opérerait infailliblement ces transmigrations, comme nous voyons les familles sujettes à la taille arbitraire, persécutées par les collecteurs, se réfugier et se transplanter dans les villes abonnées, il est évident qu'il naîtrait bientôt entre les souverains une louable émulation, à qui traiterait mieux ses sujets, à qui ferait des lois plus commodes, des établissements plus avantageux pour attirer dans leurs États plus de familles étrangères ; et cette émulation si utile à chaque souverain serait encore infiniment plus utile à leurs sujets. » (Idem, p. 243) L'union de l'Europe aura pour fonction de garantir la paix et la liberté des échanges ; en s'assurant que dans chaque nation les marchands soient tous également libres de venir vendre et acheter des marchandises, elle assurera l'établissement d'un « commerce perpétuel, libre, sûr, égal pour les conditions et universel ». (Idem, p. 115) Enfin, la société européenne vivra dans la tolérance religieuse : car il est fermement dit que « dans le projet, on laisse chacun dans sa religion ». (Idem, p. 207) Il y aura des chrétiens, des mahométans, des calvinistes : on ne se mêlera pas d'établir une fixité dans les choses spirituelles.

Pour bien juger du projet de paix perpétuelle de Saint-Pierre, il faut d'abord comprendre que la version qu'il a livrée au public n'était qu'une reformulation, très modifiée, d'une première version essentiellement universaliste. Il aurait voulu, initialement, que tous les souverains de la terre se mettent à signer l'un après l'autre un traité pour se garantir mutuellement leurs possessions actuelles et pour organiser l'arbitrage de leurs différends. Mais ce premier projet fut rejeté comme une vision, une utopie capable tout au plus de faire sourire. La princesse Palatine, qui a eu connaissance d'une version très primitive, se moque de cette paix perpétuelle dont l'abbé s'est entiché. « Il veut écrire tout un livre là-dessus », marque-t-elle dans une lettre. « Voici son premier cahier ; mais je doute qu'il achève l'ouvrage ; on s'est bien moqué de lui déjà. » (*Lettres de Madame la duchesse d'Orléans, née Princesse Palatine*, 1985, p. 453-454) Dans le volume imprimé en 1713, Saint-Pierre reconnaît que « dans la seconde ébauche le projet embrassait tous les États de la Terre » ; mais, ajoute-t-il, « mes amis m'ont fait remarquer que quand même dans la suite des siècles la plupart des souverains d'Asie et d'Afrique demanderaient à être reçus dans l'Union, cette vue paraissait si éloignée et embarrassée de tant de difficultés qu'elle jetait sur tout le projet un air, une apparence d'impossibilité qui révoltait tous les lecteurs ». (*Projet de paix perpétuelle*, éd. Institut Coppet, p. 16) L'ambition première de Saint-Pierre était donc d'établir une société à l'échelle du monde, pour étendre à cet espace complet les garanties de l'État de droit.

On a fait, du projet européen comme du projet mondial, une même critique : c'est que ce sont des utopies, fondées sur des impossibilités. On sait, à notre époque, à quoi nous en tenir sur la prétendue chimère d'une union de l'Europe ; mais à l'examen même du livre de Saint-Pierre, les impossibilités ne se présentent pas à la vue : plutôt, ce qui a été appelé un utopisme, n'est pas même un optimisme : c'est un froid réalisme. L'abbé se fonde en effet sur les faits ; il ne les arrange pas à sa guise, mais les prend tels qu'ils sont, quitte à supposer même plus de noirceur dans les intentions, et plus de petitesse dans les vues, que le monde n'en comporte. On signera son projet de traité lorsqu'on en aura eu assez bonne connaissance, croit-il, parce que les raisons de le signer sont supérieures, et de beaucoup supérieures, aux raisons de ne pas le signer. Et pour établir ceci, il n'est pas nécessaire de multiplier les hypothèses embarrassantes. « Je ne suppose point un souverain parfait », écrit l'abbé ; « mais s'il est parfait, à la bonne heure : l'amour du bien public, le zèle pour la justice le mettent de notre côté ; s'il n'est pas parfait, s'il est même injuste, pourvu qu'il désire d'augmenter ses revenus, pourvu qu'il souhaite de faire durer longtemps sa maison sur le trône, il est encore pour nous ; qu'il aime la belle gloire, il songera à être le bienfaiteur de ses peuples et de toutes les

nations, et non pas le fléau du genre humain ; qu'il aime la magnificence des meubles, des bâtiments, des équipages, il est également pour nous ; s'il est dévoué à la vertu, s'il est livré aux plaisirs, il est encore pour nous. Ce système a de quoi contenter tous les caractères ; et sans paix aucun de ces caractères ne saurait jamais être, à beaucoup près, si content. » (Idem, p. 116) Dans ce système de paix, on ne fait pas sonner les grands mots de morale et de vérité, on se contente de prendre les souverains par leurs passions vraies, et de leur faire toucher du doigt leur intérêt personnel. Ils veulent s'agrandir : on leur fait voir la crainte bien plus grande et la probabilité bien plus forte de perdre quelque partie de leur territoire ; ils convoitent les richesses et la fortune : on établit par le calcul les sommes immenses que l'état de paix conserve ou permet d'acquérir, comparé à celles que la guerre gaspille, pour un résultat incertain. Dès lors, l'accusation d'utopisme, qui sonne si bien dans la bouche de gens qui veulent passer pour raisonnables, se résout à une démonstration dont certains termes au moins sont de l'ordre de l'arithmétique. Certains diront encore qu'on commettra toujours des violences, et qu'ainsi un état de profonde paix ne peut exister, à aucune échelle : mais Saint-Pierre ne promet pas que tous les meurtres et que toutes les violences cesseront ; qu'on établisse la société européenne, qu'on perfectionne la police à l'intérieur de chaque État, et cette amélioration sera toujours de grande valeur. Il ne promet pas davantage la fin des différends, car sans doute les sujets de discorde ne s'évanouiront pas : la paix perpétuelle, c'est le bannissement de la violence pour les résoudre, ce n'est pas l'éradication de toute source de procès. On peut même croire que la guerre se rallume malgré toutes les précautions prises : mais alors, elle n'arrivera pas une fois par siècle, dit Saint-Pierre. (Idem, p. 410-411) Ainsi, l'auteur du projet ne promet pas des chimères, et il ne se fonde pas sur des impossibilités. Que deux souverains se mettent d'accord pour signer ce projet de traité, qu'y a-t-il de si fantasque et de si utopique ? Ce serait un projet héroïque de mettre d'accord d'emblée tout un continent ; mais l'association successive, est-elle impossible, non pas pour nous qui avons vu l'Union européenne se fonder ainsi et croître d'après ce modèle, mais pour tout homme qui réfléchit ? « Que deux signent d'abord l'Union, est-ce trop embrasser ? », demandait l'abbé de Saint-Pierre en 1713. « Que ces deux offrent le traité à un troisième, et puis tous ensemble à un quatrième, est-il donc impossible ? Et ainsi tous pourront le signer les uns à la suite des autres, et de proche en proche. » (Idem, p. 119) Aussi, on en revient toujours à la même démonstration : les souverains ont-ils intérêt, ou n'ont-ils pas intérêt à proscrire la guerre et à s'engager désormais à recourir à l'arbitrage, pour se garantir leurs possessions actuelles ? Or, encore une fois, « s'il y a pour tous les souverains chrétiens de si grands

avantages à signer ces douze articles fondamentaux, ou d'autres articles équivalents pour l'établissement de la société européenne, il est comme impossible que si ce projet vient à la connaissance des vingt-quatre principaux souverains d'Europe, il n'y en ait pas au moins deux qui les signent ; qu'il est comme impossible qu'avec le temps ces deux ne persuadent pas un troisième ; qu'il est comme impossible qu'avec le temps ces trois ne viennent pas à bout de persuader un quatrième ; qu'ainsi il est impossible que cette société ne croisse avec le temps, et qu'elle ne prenne enfin avant un demi-siècle son accroissement total, et son entier afferrissement. » (Idem, p. 157) Le visionnaire est proprement celui qui indique le futur et l'asservit aux lois de son esprit ; mais Saint-Pierre n'est pas de ceux-là : il ne veut parler ni du temps où se commencera l'union, ni de celui où elle aura pris tout son développement. Il ne s'agit présentement que de prouver qu'il est vraisemblable qu'en ce siècle ou dans le suivant il se trouvera deux souverains assez sages pour signer un projet de traité.

L'abbé de Saint-Pierre a été perspicace, et les développements du XX^e siècle lui donnent raison. Ce que néanmoins il n'a pas aperçu et ne pouvait apercevoir, c'est le caractère vrai de la démocratie. Car après lui il s'est agi de faire signer, non des souverains, mais des masses, et la circonstance n'est pas indifférente. Les peuples modernes, même libres, aiment à se donner le spectacle du courage par des combats menés en terre lointaine ; c'est un exercice pour leur virilité, un test pour leur patriotisme. Saint-Pierre croit qu'en république une guerre de conquête serait une folie qui ne peut même s'imaginer, car les profits en seraient minimes et les pertes immenses. « Dans les résolutions des républiques, on a beaucoup d'égard aux intérêts des sujets », note-t-il. « C'est que ce sont les sujets qui y décident de tout. Or le profit qui peut revenir d'une conquête à chaque sujet est si petit, si éloigné, si incertain en comparaison des subsides qui sont grands, certains et présents ; les biens des habitants des frontières sont exposés à de si grands ravages ; les négociants font de si grosses pertes par l'interruption du commerce qu'il n'est pas ordinaire que ces résolutions aillent plus loin qu'à conserver l'État et le commerce en son entier. » (Idem, p. 110) L'aveuglement collectif doit cependant être compté pour supérieur à celui qui anime un souverain individuel. Dans les voies de la guerre ou de la tyrannie, avait bien remarqué Turgot, « un despote est arrêté par son propre intérêt ; il a le frein du remords, ou celui de l'opinion publique ; mais une multitude ne calcule rien, n'a jamais de remords, et se décerne à elle-même la gloire lorsqu'elle mérite le plus de honte. » (*Oeuvres*, éd. Institut Coppet, t. V, p. 492) C'est une observation importante, que Saint-Pierre aurait été amené à faire à une époque plus avancée de l'histoire des institutions humaines.

[Ses idées économiques. — I.] L'analyse économique proposée ou suggérée par l'abbé de Saint-Pierre dans ses différents écrits n'aboutit pas davantage à l'utopie que ses recommandations sur la paix. Pas plus qu'en cette dernière matière il ne recourt à des hypothèses extravagantes : à l'inverse, il se montre très attentif à s'enraciner dans les faits. L'homme comme agent économique, il l'a considéré attentivement, en philosophe et en moraliste, et il le prend avec ses mobiles avérés, l'intérêt personnel notamment, et dans ses variétés innombrables. La condition humaine est plurielle : c'est une première donnée de l'expérience. « Les hommes naissent fort inégaux en intelligence, cette grande inégalité se remarque tous les jours dans les enfants de même âge, qui ont eu la même éducation. » (*Ouvrages de politique*, t. III, p. 27) On observe en outre que l'humanité se conduit rarement d'après les maximes de la religion ou les idées de la philosophie, que les hommes regardent généralement comme de pures spéculations. « L'intérêt ordinaire des hommes, c'est la satisfaction de leurs passions », répète encore Saint-Pierre dans son *Projet de paix perpétuelle* (éd. Institut Coppet, p. 198), et cette observation mérite de servir de fondement à toute proposition de politique ou d'économie politique. « Il ne faut point demander aux hommes, ni par conséquent aux souverains, ni aux ministres, qu'ils cherchent autre chose dans leur conduite et dans leurs entreprises, que l'augmentation de leur réputation, ou l'augmentation de leurs autres biens. » (*Ouvrages de politique*, t. VI, p. 27) Et telle est bien l'erreur commise par les interventionnistes, qui, poussés par un désir estimable de se rendre utiles, tombent d'erreur en erreur pour avoir négligé le motif premier de l'intérêt personnel. Un arrêt de juin 1731, par exemple, est venu restreindre la plantation de vignes et favoriser un rééquilibrage en faveur du blé : cette politique, dit Saint-Pierre, qui blesse la liberté du commerce et le droit des propriétaires de terres, « n'est fondé que sur de vaines subtilités, fondées elles-mêmes sur de fausses supputations : parce qu'il n'y a personne si clairvoyant dans une affaire que celui qui y est intéressé, et qui peut facilement se corriger par sa propre expérience, sans avoir besoin d'arrêt du Conseil qui lui défende des dépenses qui lui seraient préjudiciables. » (*Ouvrages de politique*, t. VIII, p. 104) En Hollande, on voit le travail des hommes, laissé libre, faire naître une prospérité remarquable : c'est un spectacle qui mérite l'attention. Mais lorsqu'en France on a voté des lois ou fondé des établissements qui affaiblissaient le motif de l'intérêt personnel, les résultats n'ont pas été à la hauteur des ambitions, dit l'auteur.

Les hommes s'épuisent au travail, ou s'adonnent à la paresse, selon le résultat que chacune de ces deux actions leur aura démontré produire. Le moyen de rendre les hommes laborieux, est d'abord indirect : c'est de garantir la sécurité, et de maintenir l'impôt

juste, faible et prévisible. Lorsque la chaîne naturelle qui mène du travail persévérant à la richesse est brisée, par les dilapidations, les guerres, les impôts, les monopoles, les règlements qui gênent, alors l'intérêt personnel dicte à l'homme d'autres comportements. « Tout travail est pénible », écrit Saint-Pierre, « et lorsque l'homme voit que son travail ne lui rapporte pas, ou ne lui rapporte pas suffisamment, il demeure oisif, et ne se donne pas des peines inutiles. Mais là où le travail est bien payé, les hommes travaillent volontiers et beaucoup. » (*Ouvrages de politique*, t. V, p. 182-183) Cet enrichissement par le travail suggère aux individus de nouvelles combinaisons productives et détermine la répartition des forces la plus appropriée, entre les différentes occupations, mais aussi dans le temps et dans l'espace. « C'est une maxime constante que l'argent va communément là où il produit plus d'intérêt ou de profit », note Saint-Pierre, « et par conséquent là où il est le plus nécessaire qu'il aille pour le bien de l'État, de sorte que s'il vient en plus d'abondance à un port ou à une capitale, ce sera une preuve qu'il y apporte plus de profit au propriétaire qu'il ne lui en apporterait ailleurs. » (*Ouvrages de politique*, t. IV, p. 126) Et il en va de même dans l'agriculture, qui n'a pas besoin d'édits et de règlements. « Tant qu'il y aura suffisamment à gagner au labourage, il n'y a pas à craindre que la terre manque de laboureurs, il y en aura toujours un nombre suffisant. » (Idem, p. 130-131). Car c'est une observation d'ordre général, et non particulier, qu'a faite Saint-Pierre. En tout, peut-il conclure, « il n'y a qu'à laisser liberté aux sujets de choisir leur profession, il n'y a qu'à leur faciliter les moyens d'y réussir, et toutes les professions seront remplies, à mesure qu'elles produiront d'utilité aux particuliers, et par conséquent à l'État. » (*Ouvrages de politique*, t. V, p. 220)

Une noble émulation ne se maintient cependant dans l'économie qu'autant que les rapports des hommes entre eux sont fondés sur la liberté. Il faut que les prix, dit l'abbé de Saint-Pierre, s'établissent librement, y compris les salaires. (*Projet de taille tarifée*, 1737, p. 331) C'est la condition même de l'équilibre économique.

Ce n'est pas pourtant à dire que le travail constitue en soi une richesse ; il ne l'est qu'en fonction de ses résultats. Si l'on commissionnait trois cent mille hommes à creuser des lacs, explique l'abbé, et à les remplir dès qu'ils auraient été creusés, l'argent circulerait dans leurs mains, ils feraient des consommations : mais au fond ils n'auraient pas produit, et rien ne serait moins profitable que cette combinaison. (*Projet de paix perpétuelle*, éd. Institut Coppet, p. 229) En revanche, l'oisiveté est un désordre qu'il faut combattre, et impressionné peut-être par l'exemple de la Hollande, Saint-Pierre propose d'enfermer les mendiants valides dans des maisons de correction ou de les faire travailler dans des manufactures soutenues par l'État.

Castel de Saint-Pierre, Charles-Irénée

(*Ouvrages de politique*, t. V, p. 192-193) Pour favoriser le travail productif, il recommande aussi la liberté du travail le dimanche après-midi, et la suppression de toutes les fêtes. Les pauvres, pense-t-il, en tireraient un surcroît de revenus qui les feraient toucher à l'aisance ; quant aux autres, ils auraient l'occasion d'accumuler des ressources et éviteraient les dissipations du cabaret. (Liberté aux pauvres de travailler les fêtes et les dimanches après-midi : Arch. départ. du Calvados, 38 F 46.)

Contre le préjugé nobiliaire, Saint-Pierre considère le commerce comme une forme honorable de travail productif, et il sonne la charge, des premiers, contre la dérogeance. (Carole Dornier, *La monarchie éclairée de l'abbé de Saint-Pierre*, 2020, p. 82) D'après lui, le commerce enrichit les nations d'une manière double et réciproque. Quand il s'opère librement, on peut être sûr qu'il est un jeu à somme positive. « Quand il se fait une vente entre marchands, le vendeur y gagne et l'acheteur aussi : car sans un gain réciproque et réel ou apparent, ni le vendeur ne vendrait à tel prix, ni l'acheteur de son côté n'achèterait à tel prix. Quelquefois l'un des deux se trompe ; mais communément, eu égard à leurs besoins et à leurs intérêts, tous deux gagnent à l'échange ou au marché, quelquefois également, mais le plus souvent inégalement. De là il suit que multiplier les échanges ou les ventes entre commerçants, entre les sujets d'une nation, et entre nation et nation, c'est contribuer à les enrichir ; diminuer le commerce, diminuer le nombre des échanges, des ventes, des achats entre négociants, c'est diminuer leurs profits et leurs revenus. » (*Projet pour perfectionner le commerce* : *Ouvrages de politique*, t. V, p. 173-174) C'est là une opinion importante, qui se trouve répétée dans nombre de ses écrits (voir encore *Ouvrages de politique*, t. IV, p. 8-9 ; *Projet de paix perpétuelle*, éd. Institut Coppet, p. 336 et 341 ; etc.). Suivant cette conception, Saint-Pierre est convaincu que l'accroissement du commerce d'une nation se fait au bénéfice de toutes les autres, et qu'il ne faut pas de jalouse dans ces sortes d'affaires, où les salaires des commerçants sont le fruit du travail, et donc parfaitement justes. (*Projet de paix perpétuelle*, p. 112 et 114) L'autarcie serait une politique insensée, contraire aux intérêts de toutes les nations ; il le prouve méthodiquement pour le cas du Japon, dont on avait vanté maladroitement la politique de renfermement. (*Ouvrages de politique*, t. VIII, p. 271 et suiv.)

Les avantages du commerce libre sont d'abord économiques : ce sont les disettes évitées, le bien-être plus général et plus assuré, comme le prouve le cas de la Hollande, où l'on ne craint pas la famille, quoiqu'il n'y croisse que très peu de blé. (*Ouvrages de politique*, t. V, p. 206) Sous un autre aspect, le commerce est aussi un vecteur de rapprochement et de paix pour les nations. Les idées et les usages sont sans cesse

comparés, et s'ensuit une amélioration et une noble émulation.

Saint-Pierre a cependant le tort de trop désespérer des forces des individus et de l'association libre, et d'admettre l'intervention d'une Compagnie des Indes, appuyée sur l'État. « Il y a une autre grande raison pour former des compagnies », argumente-t-il, « c'est que pour les commerces lointains il faut des établissements et de grandes dépenses, qui ne peuvent produire que plusieurs années après. Il faut donc un premier fond très considérable, ce qui ne se peut former que par une grande compagnie ». (*Ouvrages de politique*, t. V, p. 180) Il a encore le tort, comme les physiocrates, de réclamer des marques de distinction pour les commerçants méritants, et, comme Sully, de prétendre à la nationalisation de certaines productions, pour soutenir nos manufactures naissantes et ne pas dépendre de l'étranger. (Idem, p. 196-197 et 203.)

[Idées économiques. II. La question de l'impôt.] Parmi les préoccupations économiques des auteurs du XVIII^e siècle, la question majeure, c'est celle de l'impôt ; et on peut dire sans exagération que c'est la fiscalité arbitraire et dévastatrice de l'Ancien régime qui a donné naissance au mouvement économique réformateur du siècle des Lumières, car elle fut la source des plus grands mécontentements et des injustices les plus palpables.

En 1718, la taille, impôt personnel dont la répartition avait déjà été jugée très disproportionnée et ruineuse par des auteurs comme Boisguilbert, fut l'objet des méditations approfondies de l'abbé de Saint-Pierre, qui se transporta même à La Rochelle pour étudier les effets de réformes qu'on y conduisait en suivant les plans de Vauban, autre penseur majeur. Saint-Pierre partage avec l'un et l'autre de ces réformateurs de l'impôt une même préoccupation pour le pauvre peuple, qu'une fiscalité abusive tourmente et écrase. « Ce qui m'a le plus touché, et ce qui m'a déterminé le plus fortement à travailler avec constance à chercher les moyens de rectifier la manière d'imposer le subside de la taille », confie-t-il, « c'a été la considération des misères excessives d'une multitude prodigieuse de pauvres familles taillables non protégées, qui portent injustement une partie du fardeau que devraient porter les taillables protégés. J'ai été pour mon malheur plusieurs fois témoin de leurs misères ». (*Projet de taille tarifée*, 1737, p. 12-13) Saint-Pierre n'était certes pas le premier à proposer ces observations, et peut-être ne fallait-il que des yeux pour apercevoir les maux du système en usage. En effet, dit-il en tête de son mémoire sur l'impôt, « il n'est pas possible de faire quelque séjour dans les campagnes sans être témoin des injustices criantes qui se font dans la répartition de la taille arbitraire, sans entendre parler du grand nombre de frais, de contraintes que souffrent tous les jours les pauvres taillables non protégés, sans être informé des longs

emprisonnements de plus de cent collecteurs dans une seule élection, et de la haine successive entre les familles, causée par les procès sur la taille, et entretenue par les taxes disproportionnées, que font tour à tour par représailles les collecteurs de chaque année sur leurs ennemis, et sur leurs plus proches voisins. » (Idem, p. 1) La Bruyère, Fénelon, ont déjà fait entendre des plaintes sur la misère des campagnes françaises ; mais Saint-Pierre est surtout le continuateur de Boisguilbert et de Vauban, qui ont dessiné un vrai projet de réforme, afin d'établir enfin une fiscalité économique.

Le grand défaut de la mauvaise répartition des impôts, remarque Saint-Pierre, c'est qu'elle détruit la production à sa base. « Rien ne décourage plus les hommes d'être laborieux et industriels », souligne-t-il, « que de n'avoir aucune sûreté ni de jouir de leur travail, ni d'en laisser les fruits à leurs enfants, faute d'un règlement et d'un tarif qui règle ce que chaque sorte de revenu doit payer ». (Idem, p. 15) Les individus que la taille ruine, cessent toute activité, et envoient leurs enfants mendier. (*Ouvrages de politique*, t. IV, p. 36) Les autres vivent dans la médiocrité, guettant les occasions de passer dans des villes tarifées, ou s'attachant à donner spectacle de leur grande pauvreté. S'ils ne paient jamais leurs impôts qu'obole après obole, c'est que la réputation de bon payeur est l'assurance d'avoir de la hausse l'année suivante : aussi, « ils veulent passer pour insolubles », dit Saint-Pierre, sous peine de devenir en très peu de temps. (Idem, p. 27)

La taille est doublement inégalitaire. Une première répartition se fait d'abord à vue de pays entre les généralités et entre les paroisses : aussi toutes ne portent-elles pas un fardeau à la hauteur de leurs forces. Ensuite, des collecteurs sont chargés d'établir la répartition de l'impôt dans chaque paroisse : et soit manque de connaissance, soit tendance à vouloir se sauver, en imposant davantage les indéfendus, la seconde répartition est plus injuste encore que la première. Les collecteurs n'ont qu'un souhait : se débarrasser de leur tâche, quitte à ruiner les populations. « Chacun de ces collecteurs dit : Après moi fera les vignes qui pourra », note Saint-Pierre. (*Projet de taille tarifée*, 1739, p. 60) Comme cette occupation n'est pas fixe, mais qu'elle est réclamée chaque année de nouveaux individus tirés au sort, la division du travail n'opère pas, les collecteurs ne savent pas leur métier et ne daignent pas l'apprendre. « Il arrive même que ce sont souvent des habitants qui ne savent ni lire ni écrire ni calculer, et qui ne connaissent ni les méthodes ni les expédients du recouvrement », dit l'abbé. (Idem, p. 41)

Si l'impôt était justement réparti par des personnes qualifiées et assermentées, à un taux modéré et prévisible, tous les honnêtes travailleurs tâcherait d'obtenir de leur occupation les plus forts revenus,

ils épargneraient et jouiraient tranquillement de leur richesse péniblement acquise. Pour cela, il est indispensable de quitter la voie de l'arbitraire, pour s'attacher plutôt aux réalités. « Tant qu'il est possible, il ne faut rien laisser à l'arbitraire des hommes de ce qui peut être réglé par la loi, si l'on veut éviter les grands inconvénients que causent l'injustice et la disproportion. » (Idem, p. 130) Dans le système proposé par l'abbé de Saint-Pierre, l'injustice serait vaincue par trois moyens : les tarifs, les déclarations, et l'emploi de collecteurs professionnels. Le tarif fixera ce que doit payer en général tel ou tel ouvrier, un boulanger, par exemple, sur ses revenus. Les déclarations viendront ensuite fournir une connaissance des revenus de chaque taillable, comme une base sur laquelle on puisse faire peser l'impôt, d'après le taux fixé par le tarif. Enfin, des collecteurs professionnels sauront s'acquitter de leur tâche à moins de frais et avec moins d'erreurs que de pauvres ignorants tirés au hasard et conduits par la crainte des châtiments. Cette réforme globale permettrait, dit Saint-Pierre, d'approcher de la situation anglaise ou hollandaise, où chacun, sachant qu'il doit payer le dixième ou le huitième des revenus de son métier, ne craint pas les collecteurs et s'occupe uniquement des moyens de s'enrichir. (*Projet de taille tarifée*, 1737, p. 41-42)

Pour plus de justice, l'abbé de Saint-Pierre voudrait que les petits revenus soient exonérés de la taille. Il désirerait encore que de pareilles dispenses soient attribuées à quelques catégories spéciales, comme les parents de plus de trois enfants de moins de dix ans, les veuves et veufs chargés d'enfants, les infirmes, les soldats qui auront servi vingt ans ou qui seront estropiés, etc. (Idem, p. 93-94) Toutes ces personnes seraient exonérées de la taille et ne paieraient en tout que les autres impôts.

Malgré son monarchisme et des restes évidents d'étatisme, l'abbé de Saint-Pierre a le courage de questionner la destination de l'impôt. Dans un manuscrit, il dit que les contributions levées sur les peuples seront toujours payées avec résistance quand on saura qu'elles alimentent les dépenses domestiques, bâtiments superbes, jardins magnifiques, gratifications ou pensions à des favoris et favorites, spectacles, repas, fêtes, etc., auxquels le peuple n'est pas convié et ne prend aucune part. « L'on ne peut pas empêcher les sujets de regarder comme injustice la violence qu'on emploie pour leur ôter une partie de leur bien, souvent d'un bien nécessaire à la subsistance de leurs familles, pour en gratifier des personnes qui ne se distinguent en rien pour l'augmentation du bonheur de la nation et qui ne sont pas dans une grande nécessité. » (Observations sur les finances d'un État : Bibl. municip. de Rouen, Ms 949, II.) Les priviléges et exemptions infondées sont aussi l'objet de ses récriminations ; mais dans ses écrits publiés il n'ose pas les éliminer, craignant sans doute d'être persécuté pour cette

Chasse

audace, comme Boisguilbert et Vauban avant lui. « Castel de Saint-Pierre, qui souhaitait peser sur les décisions, pouvait sans doute difficilement avancer des mesures plus audacieuses, acceptables par les autorités », dit une biographe. (C. Dornier, *La monarchie éclairée de l'abbé de Saint-Pierre*, 2020, p. 121)

La taille tarifée est l'ancêtre de l'impôt sur le revenu, mais chez l'abbé de Saint-Pierre, c'est une fiscalité incitative et égalitaire. Elle ne saurait avoir vocation, dans son esprit, à transformer les conditions sociales et à redistribuer les revenus. « Le but d'une loi juste n'est pas d'égaler les conditions inégales », clamait-il, « c'est de les laisser dans leur inégalité, en prenant de chacune d'elles un subside non égal, mais proportionné à leurs différents revenus ou profits annuels inégaux. » (*Projet de taille tarifée*, 1723, p. 126) « Ce serait une grande injustice de vouloir ôter à l'un pour donner à l'autre », croit-il, car alors tous auraient un sort de plus en plus équivalent, soit qu'ils travaillent beaucoup, soit qu'ils travaillent peu. (Idem, p. 66)

[Son influence ; ses défauts.] Épant les abus et cherchant les perfectionnements, l'abbé de Saint-Pierre n'a pas plus éradiqué les premiers qu'il n'a introduit les seconds. Sa taille tarifée est restée une expérience, un projet, jusqu'à l'époque de la Révolution, et que dire de son projet de paix perpétuelle ? Et telle est bien la place de cet auteur dans l'histoire de la pensée en France : quoique plus hardi et plus distinctement réformateur que la génération des Descartes, Nicole ou Malebranche, il n'a pas œuvré, comme la suivante, à la transformation héroïque de la société, et son nom ne trouve pas place à côté de Montesquieu ou de Voltaire, parmi les fondateurs de l'ordre nouveau. Saint-Pierre a accompagné de ses vœux des transformations sur le point de s'accomplir et s'est montré l'avocat de causes bientôt gagnées, comme la tolérance ou la paix internationale. Il a introduit une méthode dans l'examen des sciences morales et politiques, dont ses successeurs tireront profit, tels Jeremy Bentham, le fondateur de l'utilitarisme, qui reprend après Saint-Pierre le critère dominant de l'utile et du plus grand avantage du plus grand nombre.

Cet auteur se présente donc à nous comme un chaînon souvent manquant, dans les histoires de la pensée, entre deux époques : la pensée classique d'un côté, les Lumières de l'autre. Au milieu de ces transformations en cours, Saint-Pierre est un passeur, un intermédiaire. Dans les réunions de l'Entresol, il côtoie le marquis d'Argenson et devient son ami et son mentor. Le vieil abbé, se souviendra le grand défenseur du laissez-faire, était « celui qui nous fournissait le plus de lectures de son cru, tout son temps et ses forces dans un âge très avancé étant dévoué aux systèmes politiques qu'il invente et découvre sur toutes les parties du gouvernement. Il désirait que plusieurs de nous emportassent ses mémoires pour écrire des

réflexions et objections sur ses systèmes, auxquelles il répliquait avec autant d'exactitude que de persévérance dans ses idées, quoiqu'il se pique de ne pas abonder dans son sens. » (*Mémoires du marquis d'Argenson*, éd. Rathéry, p. 99) Rappeler cette relation permet de retracer une filiation plus juste des idées libérales en France, qui tiendrait compte des mentors oubliés, tels Gournay pour Turgot. Car l'histoire de la liberté en France est celle d'avancées lentes et progressives, et d'une succession de passeurs de témoins, qui, comme ici, permettent à différentes générations de se succéder, et aux conceptions libérales de mûrir.

On ne saurait toutefoisachever cette présentation sur de tels éloges ; car les écrits de l'abbé de Saint-Pierre regorgent aussi, comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre, de réflexions qui tranchent avec le libéralisme qu'il a participé à fonder. Comme les physiocrates, il ne s'embarrasse pas du pouvoir fort, mais cherche à le faire servir au bien. Il croit que les monarchies ont sur les républiques cet avantage, que les réformes s'y conduisent plus aisément, plus complètement.

À l'entendre suggérer la création de bureaux, d'académies et de compagnies, on le croirait atteint de la maladie de l'étatisme, et il est certain qu'il accorde une trop grande confiance au pouvoir politique. Il veut réglementer plus sagement ce qui l'est piteusement, sans assez approfondir si la liberté ne vaudrait pas mieux. Certes, il est loin de faire présager de la vanité des réformateurs socialistes et communistes du siècle suivant, et ses projets, qui tous ne blessent pas la liberté humaine, il a soin de les soumettre à l'expérience et à la contradiction. Mais la pente courante de l'étatisme, à dicter le cours des choses humaines, n'est pas blâmé, mais plutôt appuyé par lui. Gustave de Molinari croit qu'au siècle de la démocratie et des grandes associations libres, Saint-Pierre aurait abandonné la chimère de l'amélioration par la loi, pour fonder toutes ses espérances sur l'initiative privée : c'est possible, car si des intelligences médiocres ont pu voir clair au XIX^e siècle, un esprit si juste que le sien ne serait sans doute pas demeuré aveugle. Mais tels qu'ils demeurent devant l'histoire, ses bureaux perpétuels ont le grave démerite d'avoir entériné la fausse idée de l'État producteur de progrès, qui est régulièrement la cause des plus grandes déceptions de l'histoire de l'humanité.

CHASSE. La chasse est une activité productive de l'homme, l'une des plus anciennes et aussi les plus arriérées. D'abord, elle détruit sans reproduire, et appartient donc à un état très sauvage de la civilisation. (H. Baudrillart, *La liberté du travail*, etc., 1865, p. 371) Surtout, elle communique aux populations des habitudes de férocité qui sont difficilement compatibles avec les fondements des sociétés modernes. Car les chasseurs accomplissent des actions qui ne sont pas